CRIC n° 176 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 8 juillet 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne à travers l'adaptation aux changements climatiques.....1

PROJETS ET PROPOSITIONS.....1

Proposition de résolution visant à organiser une transition écologique juste et équitable dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (ETS 2), déposée par Mme Tellier, MM. Hazée, Mockel, Mmes Cremasco et Linard (Doc. 234 (2024-2025) N° 1 et 2).....1

Discussion générale (Suite).....1

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Nicolas Janssen – M. Jori Dupont – M. Christophe Collignon – Mme Özlem Özen – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Examen et vote des amendements.....13

Vote sur l'ensemble.....13

Confiance au président et au rapporteur.....13

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....13

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de l'abandon des projets d'extensions du tram de Liège sur le plan Air-Climat-Énergie (PACE) ».....13

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la désorganisation administrative, l'impact de la cyberattaque et l'état des lieux de la fusion des équipes Logement-Énergie dans le cadre de la réforme des primes à la rénovation ».....15

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le potentiel de l'hydrogène blanc en Wallonie » ;

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement et le soutien de la filière hydrogène en Wallonie ».....16

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état des lieux de la stratégie et du processus de désignation de déploiement du réseau wallon de transport de CO_2 ».....18

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre la précarité énergétique ».....19

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'audit de la sécurité des infrastructures énergétiques critiques en Wallonie »....20

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les projets de *repowering* éolien en Wallonie »....21

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le décrochage d'onduleurs des panneaux photovoltaïques »....23

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le cadastre de l'énergie en Wallonie »....24

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les effets du dérèglement climatique sur le bâti en Wallonie »....25

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agence wallonne de l'habitation durable »....26

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan social Climat » ;

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan social Climat »....28

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'anticipation des besoins en logement face aux flux migratoires »....30

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'insalubrité des kots étudiant »....32

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la grille indicative des loyers »....33

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le récent jugement condamnant la Région wallonne à indemniser des riverains du site de Liege Airport »....35

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....36

Interpellations et questions orales retirées....36

LISTE DES INTERVENANTS....37

ABRÉVIATIONS COURANTES.....38

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne à travers l'adaptation aux changements climatiques

M. le Président. – Je vous rappelle que, lors de notre réunion du 10 juin, sur proposition de Mme Tellier, nous avons décidé de procéder, à la rentrée de septembre, à l'audition des auteurs de l'étude sur la vulnérabilité climatique pilotée par l'AWAC.

Le greffe a pris contact avec l'AWAC pour connaître les disponibilités des auteurs. Ils proposent d'être auditionnés le mardi 23 septembre 2025.

Il s'agit de :
- Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude ;
- M. Stéphane Cools, Inspecteur général a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) ;
- M. Manu Harchies, Coordinateur de l'étude ;
- M. Xavier Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude.

Cette proposition peut-elle convenir à chacune et chacun d'entre vous ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à organiser une transition écologique juste et équitable dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (ETS 2), déposée par Mme Tellier, MM. Hazée, Mockel, Mmes Cremasco et Linard (Doc. 234 (2024-2025) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à organiser une transition écologique juste et équitable dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (ETS 2), déposée par Mme Tellier, MM. Hazée, Mockel, Mmes Cremasco et Linard (Doc. 234 (2024-2025) N° 1 et 2).

M. Fiévet a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – Lors de notre réunion du 27 mai dernier, après avoir entendu l'exposé de la primo-signataire, Mme Tellier, nous avons entamé la discussion générale.

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Il y a un peu plus d'un mois, lorsque je présentais au sein de cette Commission cette résolution, je commençais par évoquer le souvenir douloureux des inondations de juillet 2021.

Aujourd'hui, je pourrais citer les semaines de sécheresse qui se sont suivies depuis le début de ce printemps. J'ai envie de dire qu'aujourd'hui est un peu l'exception qui confirme la règle, dans notre région ou ailleurs en Europe, ou encore les jours caniculaires que nous avons vécus tout récemment, pour rappeler que les dérèglements climatiques sont une nouvelle réalité, une nouvelle normalité même, qui ne peut plus être niée ou minimisée.

Cette nouvelle réalité n'en constitue pas moins, chers collègues, un défi collectif majeur que nous devons continuer de prendre à bras-le-corps pour vivre bien, malgré tout cela, dans les prochaines années, pour nous préparer pour réduire les risques que nous devions, nous ou nos enfants ou petits-enfants, faire face à des 45 ou 50 degrés dans quelques décennies.

La lutte contre les dérèglements climatiques ne peut donc souffrir d'aucun délai, d'aucune hésitation, et doit rester une boussole pour l'action publique.

Dans le même temps, cette lutte, cette transition, je le répète à nouveau devant vous aujourd'hui, doit, selon nous, se faire avec un sens aigu de la justice sociale. Nous ne sommes pas égaux face aux factures d'énergie ou de carburant, face aux passoires énergétiques ou aux kilomètres à avaler pour se rendre au travail, face à la surchauffe de nos bâtiments ou à la possibilité de réduire rapidement notre consommation énergétique. Nos entreprises ne sont pas égales non plus face à ces défis et nous devons les soutenir et les accompagner également.

Les conséquences d'une augmentation attendue des carburants sont prévisibles. Ce sont les ménages qui vont trinquer.

Les plus précaires d'abord, ceux qui vivent dans un logement mal isolé, chauffé au mazout, sans transports publics accessibles, ceux qui n'ont pas les moyens d'adapter leur comportement, ceux à qui on demande de payer sans leur en donner les moyens. Je rappelle que pour un ménage wallon moyen qui vivrait dans un bâtiment mal isolé, ce qui est le cas de la majorité de nos concitoyens, qui se déplace prioritairement en voiture, une facture supplémentaire de près de 700 euros par an est attendue avec cette nouvelle directive.

Suffisante pour motiver des changements de comportement majeurs, pas sûr. Suffisante pour accroître la précarité énergétique, certainement.

C'est dans ce contexte que nous avons déposé une résolution que je vous propose de rediscuter aujourd'hui afin que la mise en œuvre de l'ETS 2 soit un véritable levier de transition juste et solidaire, et non pas un outil d'injustice climatique.

Il faut saisir l'opportunité des financements de ce nouveau mécanisme ETS 2 qui démarrera en 2027 pour accompagner réellement les ménages et les microentreprises qui en ont besoin, tout en poursuivant la transition plus globale de notre Région et en lui préparant un avenir plus robuste. Nous avons donc tout à y gagner et beaucoup moins à perdre que ce que l'inaction nous coûterait.

Je ne vais pas redétailler l'ensemble de notre résolution – je suis certaine que vous la connaissez par cœur – et je rappellerai rapidement les trois conditions essentielles pour le groupe Ecolo afin que le signal prix de l'ETS 2 puisse avoir du sens :

- la première, c'est que chaque euro récolté serve à financer la transition. J'insiste particulièrement sur ce point ;
- la deuxième, c'est que les ménages soient massivement accompagnés pour sortir de leur dépendance aux énergies fossiles ;
- la troisième, c'est que l'État ne sabote pas lui-même ses propres objectifs climatiques.

Malheureusement, depuis la première discussion autour de notre résolution, les choses n'ont guère évolué dans le bon sens. Je vais prendre trois éléments d'actualité depuis notre première discussion il y a un mois et demi.

Le premier, c'est que la rénovation énergétique des bâtiments est quasiment à l'arrêt depuis cinq mois. Depuis la réforme MR-Engagés de février dernier, -70 % d'activité pour les entreprises, selon la confédération de la construction Embuild, et -80 % d'activité pour les auditeurs énergétiques dont l'expertise risque de bientôt disparaître. C'est catastrophique.

Sur le plan de la mobilité, on voit mal comment les coupes dans le budget des transports en commun ou de la politique du vélo vont encourager nos concitoyens à passer à des modes moins polluants. Par ailleurs, le non-respect de l'accord de gouvernement sur le Stop béton – je prends l'exemple du centre commercial de Philippeville – continue d'alimenter la perfusion de la dépendance à la voiture.

Le deuxième élément d'actualité, c'est le plan social Climat du Gouvernement wallon qui se résume, à ce stade – et j'en suis très étonnée – à cinq *bullet points* dans un communiqué de presse. Nous échangeons dans le cadre des questions parlementaires sur ce sujet, Monsieur le Président, mais si Mme la Ministre souhaite déjà nous répondre, ce serait bienvenu parce que ces sujets sont particulièrement interconnectés.

Or, j'ai beau avoir lu la presse, à ma connaissance, aucune précision n'y a été apportée par la ministre. Il n'y a aucun détail sur les mesures concrètes qui seront réalisées pour atteindre les cinq objectifs sommairement formulés et fixés. Je vous avoue que cela nous laisse un peu circonspects quant au contenu de ce plan.

Dans le même temps, on constate que Bruxelles a fait le choix inverse, c'est-à-dire renforcer, dans son plan social Climat, la rénovation du bâti avec un préfinancement des primes pour les ménages et les entreprises vulnérables ; de quoi aider celles et ceux qui en ont besoin à passer le cap de la rénovation.

Le troisième élément d'actualité – c'est le pompon ! –, c'est que, ce lundi, dans *Het Nieuwsblad*, nous lisions que le président du MR s'inquiétait des retombées sociales de l'ETS 2 pour les ménages. Fort bien. On

aurait aimé que le MR suive Ecolo sur ce plan quand le débat s'est posé au niveau européen et que le MR, en 2023, sous la présidence Bouchez, a soutenu la directive ETS 2. Nous avons été les premiers à nous battre au niveau européen et à obtenir – c'était d'ailleurs une condition de notre soutien à l'ETS 2 – un fonds social Climat. Aujourd'hui, que propose réellement le MR pour accompagner les ménages dans cette transition ?

Quel budget et quelles mesures propose-t-il pour aider les ménages et les entreprises qui en ont besoin ? Plutôt que de vouloir, en filigrane, tuer les objectifs climatiques en déclarant que « si le Green Deal avait sauvé le climat, cela se saurait », il serait bon d'utiliser l'ensemble des revenus des ETS 2 – et non pas uniquement 25 % de ceux-ci – dans le fonds social Climat pour soutenir cette transition et permettre aux ménages et aux entreprises de sortir de notre dépendance collective aux énergies fossiles.

J'ai toujours cru comprendre que le MR était contre les perfusions. Qu'il le prouve alors en utilisant l'argent des fossiles à bon escient. À la place, le président du MR – qui, pour rappel, même si l'on a l'impression qu'il est partout, ne siège pas à l'Union européenne – dit chercher à constituer une opposition de blocage à l'ETS 2 au niveau européen. Il se réjouit même d'avoir rassemblé 17 États membres déjà en ce sens. Pour la petite histoire, on aimerait voir le MR aussi proactif pour constituer une minorité de blocage contre le MERCOSUR, ce qui semble, là, totalement impossible. Georges-Louis Bouchez dit également envisager de ne pas mettre en œuvre la directive européenne sur l'ETS 2.

Madame la Ministre, avez-vous indiqué à votre président de parti que vous aviez vous-même transposé cette directive ? Il ne semble pas au courant. Il semble, par contre, indiquer que le Gouvernement est contre cette directive. C'est à ne plus rien y comprendre. Pourriez-vous nous indiquer, Madame la Ministre, la position officielle du Gouvernement que vous représentez pour éclairer notre lanterne ?

Pas plus tard que le 16 avril dernier, vous indiquiez, dans un communiqué de presse, suite à l'adoption de la transposition de la directive dans un décret wallon : « Cette transposition marque une étape structurante dans la mise en œuvre de nos engagements européens. Elle ouvre la voie d'un renforcement de notre action en faveur de la transition climatique et énergétique. En cela, elle doit être perçue non comme une contrainte, mais comme une opportunité d'accélérer et de moderniser nos pratiques. Notre responsabilité collective sera de veiller à la mise en place d'un accompagnement optimal pour les citoyens et les PME ».

Nous pensons que cette transposition, bien pensée et bien réalisée, peut constituer une opportunité. Elle doit l'être et ne doit être utilisée ni comme un épouvantail pour remettre en cause les objectifs climatiques de l'Union – qui sont indispensables –, comme tente de le faire malheureusement aujourd'hui le président du MR, ni comme une manne financière pour financer d'autres politiques wallonnes. Les revenus des producteurs de carburants fossiles doivent financer la transition, toute la transition et rien que la transition, en aidant les plus précaires beaucoup plus fortement que le plan social Climat ne le laisse, à ce stade, présager. Notre résolution vous y engage.

Comme je l'ai indiqué en commission, il y a quelques semaines, la justice sociale n'est, selon nous, pas une option accessoire dans la transition climatique ; c'est sa condition de réussite. Ce n'est ni en sabotant nos objectifs climatiques sous couvert d'oripeaux de justice ni en soutenant, du bout des lèvres, l'accompagnement de celles et ceux qui en ont besoin que nous réussirons ce défi majeur pour l'humanité.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, nous avons déjà eu largement l'occasion de nous positionner sur cette proposition de résolution il y a plus d'un mois.

À présent, nous aimerions tout d'abord préciser qu'une seule donnée majeure a évolué : l'annonce par la ministre de cinq mesures structurantes conçues pour répondre concrètement aux besoins des ménages précarisés et des microentreprises vulnérables. Ces mesures ont été élaborées dans le respect du cadre européen partagé dans les temps, à la différence d'autres régions et en concertation étroite avec le secteur associatif, lors de la consultation publique organisée par le cabinet de la ministre.

Lors de nos précédentes interventions, nous avons déjà souligné les principales divergences que nous avons avec le texte déposé. Elles restent d'actualité.

Premièrement, il y a ce que nous considérons comme un manque de clarté de la part du groupe Ecolo sur la question du signal-prix. Ce manque de clarté demeure préoccupant.

Comment peut-on à la fois appeler à une sortie brutale des énergies fossiles et, dans le même souffle, contester le principe même d'un prix incitatif sur le carbone ? Selon nous, cela affaiblit l'ensemble du raisonnement du raisonnement à ce sujet.

Deuxièmement, contrairement à ce que laisse entendre la résolution, il n'y a pas de désinvestissement dans la transition énergétique. Le Gouvernement wallon a fait un autre choix : celui de l'efficacité et de l'impact concret – la ministre nous le rappelle régulièrement.

Troisièmement, la résolution laisse penser que la Wallonie est à la traîne ; or, tous les acteurs – y compris les acteurs fédéraux – le reconnaissent, la Wallonie est

en avance dans la mise en œuvre du Plan social pour le climat. Ce qui devrait nous préoccuper, ce n'est pas tant la situation de la Wallonie, mais le respect des délais par les autres entités fédérées.

Quatrièmement, non, le PACE – le plan Air-Climat-Énergie – n'est pas gelé. Nous préférons 100 mesures concrètes et financées à 300 vœux pieux sans aboutissement.

Cinquièmement, sur l'utilisation des recettes ETS 2, le Gouvernement n'a jamais affirmé que seuls 25 % seraient dédiés à l'accompagnement des publics vulnérables. Nous assumons notre volonté de ne pas réserver ces politiques à une seule catégorie de la population, mais de permettre à un ménage moyen de bénéficier des soutiens à la transition. Nous disons oui à un ciblage social, mais aussi à une transition pour tous.

Enfin, sur la consultation publique relative au plan national Énergie-Climat, rappelons qu'aucune représentativité de la population belge n'a été envisagée, que les données n'ont pas été pondérées et que seuls 1 158 répondants sont allés jusqu'au bout. Il n'est dès lors pas exact de dire que cela reflète la pensée des Belges, même si l'on sait combien il est complexe de tenter de synthétiser les opinions de l'ensemble de nos concitoyens.

À présent, revenons sur l'intervention de notre collègue, Mme Tellier, lors de la discussion générale tenue il y a un mois et rappelée pour l'essentiel il y a quelques instants. Madame la Députée Tellier, vous posiez trois conditions légitimes pour valider le plan de la ministre : que chaque euro aille à la transition, que les ménages soient massivement accompagnés pour sortir de leur dépendance aux énergies fossiles et que le Gouvernement ne sabote pas nos propres objectifs climatiques.

Depuis cette intervention, et à la lumière des annonces faites par la ministre et du débat en commission, le MR ne voit aucun obstacle à ce que ces trois conditions soient considérées comme rencontrées.

Rappelons les cinq mesures structurantes qui ont été retenues par le Gouvernement en la matière : le développement du transport social à la demande, la mise en place d'un budget pour la mobilité multimodale, le soutien aux microentreprises dans la performance énergétique, l'augmentation du volume de rénovation énergétique dans les logements d'utilité publique et l'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux en Communauté germanophone.

Ces actions sont financées par le Fonds social pour le climat qui mobilisera 65 milliards d'euros à l'échelle européenne. La Belgique recevra 1,659 milliard d'euros entre 2026 et 2032 et la part wallonne sera fixée par l'accord interfédéral actuellement en négociation.

Sur les recettes ETS 2 non affectées au fonds social, le Gouvernement analysera la meilleure affectation possible dans le cadre fixé par la Commission afin d'obtenir le meilleur impact en matière de transition et d'accompagnement des publics.

Quant à la transparence, nous réaffirmons fermement que le Gouvernement n'a ni l'intention ni la possibilité de détourner ces recettes. En effet, le cadre européen impose des règles très strictes de traçabilité, de contrôle et d'audit et toute dérive serait sanctionnée. Nous invitons les auteurs de la résolution à relire la directive européenne plutôt que de susciter des soupçons infondés à ce sujet.

Depuis le début des discussions à propos de l'ETS 2, le MR s'est montré très inquiet quant à la praticabilité du système. Si nous soutenons les politiques de signal-prix, ce n'est pas à n'importe quelles conditions : le signal-prix ne doit pas se transformer en « mur-prix ». Ces politiques doivent se traduire dans un temps long et rester acceptables pour les citoyens. Avec un carburant et un chauffage soumis à un système similaire à l'ETS, les fournisseurs d'énergie seront amenés à répercuter le surcoût de ces quotas sur les consommateurs. La hausse annoncée des prix de l'essence, du mazout ou encore du gaz impactera directement les ménages.

Aujourd'hui, la Wallonie reste encore sans réponse de la part de l'Union européenne. Nous en avions longuement parlé lors de nos échanges il y a plus d'un mois.

Quant aux estimations des prix des quotas, certaines études indépendantes parlent de 40 euros la tonne alors que d'autres parlent déjà de plus de 100 euros, voire du double. S'imagine-t-on la différence d'impact pour les citoyens ?

Soyons très clairs : ne pas transposer la directive, c'est faire courir le risque à la Wallonie d'éventuelles sanctions financières de la part de la Cour de justice, mais le contexte n'incite pas à l'optimisme. Rappelons-nous le syndrome des gilets jaunes qu'a connu la France. Soyons imaginatifs, créatifs, mobilisés.

Réussir la transition ne se fera ni en plombant notre économie ni en sacrifiant notre industrie. Réussir la transition ne se fera qu'avec les citoyens et avec le soutien de toutes nos forces vives.

Plus précisément, sur le Fonds social pour le climat, la Wallonie est de loin la plus avancée des quatre entités. Le ministre Maron, chargé de ce dossier à Bruxelles, a en effet communiqué sa décision il y a quelques jours seulement. La Flandre est apparemment la moins avancée et la discussion continue au niveau fédéral.

En cas de retard, ce ne sera donc pas du fait des Wallons. Or, sans les contributions des quatre entités et la négociation qui doit suivre, il est impossible pour

Mme la Ministre d'aller plus loin que ce qu'elle a déjà pu nous communiquer. Pourriez-vous néanmoins nous faire part de l'état d'avancement des discussions en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – La discussion sur la proposition d'Ecolo, on en a un peu débattu la dernière fois. On était pour et l'on sera pour ici aussi. Cela a été dit, le Gouvernement avait jusqu'au 30 juin pour établir son Plan social pour le climat. C'était tout l'intérêt de reporter cette discussion aujourd'hui, puisque l'on espérait que ce PSC pourrait réduire un peu les effets de la taxe carbone. Rappelons que le risque est réel : jusqu'à 640 euros par an et par famille pour le chauffage et le carburant.

Du côté du MR et du groupe Les Engagés, vous aviez fait des promesses de ne pas créer de nouvelles taxes et vous avez quand même voté pour cette taxe aussi bien au Parlement wallon qu'au Parlement européen. On ne parle pas d'une petite taxe puisque je viens de le dire, on parle de plus de 600 euros par an.

On a vu un communiqué de presse passer sur le site de Mme la Ministre. Toutefois, comme Mme Tellier l'a dit, c'est vraiment un communiqué qui est minimum de chez minimum. C'est très très faible. Cinq *bullet points,* c'est fait. Ouf ! On est dans le timing. Grosso modo, c'est tout ce qu'il y a dans le communiqué.

Je ne vois pas d'ailleurs comment ces cinq *bullet points* vont empêcher les ménages de la classe travailleuse d'avoir 640 euros d'augmentation des factures. On les a lus. Il y a des choses très intéressantes, mais ils ne vont absolument pas atténuer l'effet de l'ETS 2 pour les travailleurs.

Pour nous, l'essentiel, ce n'est pas de connaître le contenu de ce Plan social pour le climat, puisque c'est clair, de toute façon, il n'arrivera jamais à combler totalement le préjudice financier que va imposer cette taxe carbone aux travailleurs de notre pays. Pour nous, il ne faut pas mettre son énergie à défendre ce plan climat insuffisant, mais il faut lutter contre cette taxe carbone qui va pénaliser clairement toute la classe travailleuse.

C'est la première chose : lutter contre. D'ailleurs, petit rappel à ce niveau, Monsieur Janssen, vous le dites, ne pas transposer cette directive est un risque financier. C'est juste. Mais à quoi est-ce dû ? C'est dû à vos élus qui ont voté l'ETS 2 à l'Europe. C'est bien de vous rendre compte que vous avez fait une erreur. Maintenant, il faudrait la corriger.

Deuxièmement, il faudrait peut-être appliquer le principe du pollueur-payeur. Comme je l'ai déjà dit dans cette commission et comme OXFAM et d'autres l'ont déjà démontré dans plusieurs études, ce sont les ultrariches par leur mode de vie – jets privés, yachts, et cetera – qui polluent 15 fois plus que le citoyen moyen. Le seul endroit où l'on applique réellement le pollueur-payeur dans notre pays, c'est ni dans le dossier PFAS ni avec les ultrariches ni les multinationales, ce sont les citoyens avec la taxe poubelle.

Le citoyen est là pour payer les déchets produits par l'agrobusiness. Là, on est bien un pollueur-payeur. Auprès du citoyen, on l'a ; on ne l'a pas auprès des ultrariches, on ne l'a pas auprès des multinationales, on ne l'a pas dans le dossier PFAS, on ne l'a nulle part, sauf auprès des citoyens. Bref, deux poids deux mesures qui, avec cette augmentation du coût pour les citoyens, vont encore dégoûter de plus en plus les gens de la politique. Bravo, vous êtes bien dedans !

Troisièmement, selon une étude récente de Trinomics, les Wallons vont être encore plus touchés que les autres par cette taxe carbone qui va augmenter le prix du chauffage et surtout du mazout et du carburant puisque les familles vivent dans des logements mal isolés.

Rappelons que 75 % des logements en Wallonie datent d'avant 1980 et/ou qu'ils sont obligés d'avoir une voiture vu le manque de transports en commun et vu la géographie de la Région wallonne – surtout des zones rurales, avec des distances plus importantes à parcourir qu'en Flandre, et donc les Wallons seront plus pénalisés. C'est une réalité.

Selon cette étude, jusqu'à 23 % des ménages wallons pourraient se retrouver dans une situation de précarité énergétique suite à l'ETS 2. C'est presque un Wallon sur quatre. Voilà le risque que l'on court avec l'ETS 2. Au lieu d'aider ces familles, on a un Gouvernement wallon MR-Engagés qui a coupé 60 % des primes à la rénovation, qui augmente le tarif du TEC.

Nous pensons donc que dans ces conditions et sans ces trois mesures, on n'y arrivera pas, il faut corriger le tir. Nous pensons que la proposition d'Ecolo a tout son sens, si l'on accepte le système décidé par les partis traditionnels à l'Europe. En tout cas, elle a plus de sens que les cinq *bullet points* décidés par la ministre. Je le rappelle et je le rappellerai toujours : on peut regretter les votes « pour », à l'échelle européenne, de tous les partis traditionnels.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Tout d'abord, je vais éviter de refaire le débat de la fois dernière. Je précise que mon groupe soutient la proposition de résolution déposée par le groupe Ecolo, et j'ai eu l'occasion, lors de la dernière commission, de l'enrichir avec des dépôts d'amendements.

Tout le monde est conscient, ici, que l'on se trouve dans un débat important pour la transition climatique.

On voit bien qu'il y a des dérèglements, il suffit de regarder les différents journaux et de voir ce qu'il se passe dans le reste du monde. On est dans une région relativement épargnée – je dis « relativement » puisque tout le monde a encore en mémoire les inondations que nous avons vécues, il y a peu.

Parallèlement à cela, je peux entendre ce qui a été dit par le dernier intervenant sur la façon dont l'Europe conçoit les mécanismes. On pourrait d'ailleurs faire l'exercice et se dire qu'en matière énergétique, ce que l'on nous avait dit début des années 2000 en matière de libéralisation, c'est que cela allait profiter aux consommateurs. Pas mal d'études démontrent que les prix ont largement augmenté, vous le constatez tous dans vos factures.

Aujourd'hui, le biais pris pour agir est à nouveau d'agir sur les marchés et de faire en sorte de créer une demande pour que les prix des énergies fossiles grimpent. Seulement, tout cela c'est de la théorie faite sur de grands ensembles, et il y a des victimes collatérales : les plus précaires d'entre nous. Tout le monde reconnaît que les différentes études prouvent qu'un ménage précaire peut voir ses factures alourdies jusqu'à 635 euros. D'où l'intérêt et la nécessité de développer un plan social Climat.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est d'entendre la ministre. On ressort un plan à cinq axes génériques, mais on n'en sait pas grand-chose. On ne connaît pas les montants, on ne connaît pas les détails des mesures, on ne connaît pas la philosophie qui sous-tend ces cinq axes génériques : le transport social à demande, le budget mobilité, la rénovation publique – il est paradoxal d'avoir limité les moyens en matière de logements publics, puis d'en refaire une priorité ; il faudrait savoir comment –, l'aide aux microentreprises, le logement social en Communauté germanophone – fruit de l'accord.

Tous ces axes, je ne dis pas a priori qu'ils sont inintéressants, mais il y a des points d'interrogation. Comment la Wallonie va-t-elle accompagner ces ménages qui vont être dans la difficulté, non pas dans 10 ans, mais demain ou après demain ? C'est cela qui est intéressant : quels budgets allez-vous mobiliser ? Quelles stratégies allez-vous mettre en place ? Aujourd'hui, on n'y voit pas extrêmement clair. Je ne pense pas que l'on peut se limiter dans cette matière à une note d'intention, ni même à un communiqué.

Des détails doivent intervenir assez rapidement. Je suis surtout intéressé de connaître votre position. Votre président de parti – si j'ai bien lu ce que l'on vient de me montrer – semble être contre un mécanisme que ses représentants ont voté et qui se trouve parfaitement dans une philosophie néolibérale.

On perd un peu tous les repères en politique lorsque l'on a pour but, plutôt que d'essayer de suivre son ADN, de dire aux gens ce qu'ils veulent entendre. Ce n'est pas comme cela que je fais de la politique. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment le Gouvernement wallon va faire pour aborder cette difficulté qui est issue d'une directive que l'on devra appliquer, quelles sont les mesures qui sont accompagnantes pour les plus précaires et quelles sont vos vues pour faire en sorte que l'on puisse aborder le défi climatique et faire de cette difficulté – comme cela a été dit par ma collègue, Mme Tellier – une opportunité.

Cela implique que l'on a intérêt à faire en sorte de prendre des mesures qui soient fortes pour le citoyen, mais aussi pour les différentes industries, afin de les accompagner et d'éviter la casse sociale. En effet, ce qui pend au nez de la collectivité, si l'on s'en tient simplement à ce que l'Europe prévoit, ce sont des dommages collatéraux.

Ces dommages collatéraux, malheureusement – je ne vais pas citer un autre parti –, c'est Pierre, Paul ou Jacques, qui, au jour le jour, vont voir leur vie quotidienne extrêmement impactée, tout comme leurs déplacements. Sans faire trop dans le pathos, lorsque l'on est en difficulté et que l'on a un budget limité, la question est de savoir si l'on se soigne, si l'on achète une voiture, si l'on se déplace ou si l'on fait partie ou non de la société. L'enjeu se trouve là.

Le dernier élément que je souhaitais mettre en avant, ce sont les moyens. On a évoqué ce 1,659 milliard qui doit venir pour la Belgique, la part wallonne et la négociation avec les autres parties du pays. Où cela en est-il ? Comment la Wallonie va-t-elle tirer son épingle du jeu, puisque, sauf erreur, vous avez la présidence à ce niveau ? Quels moyens allez-vous pouvoir y consacrer ?

Il est maintenant temps de pouvoir détailler la façon dont vous voyez les objectifs et les mesures que vous avez présentées de manière synthétique.

Au-delà des différentes concertations des associations et des différents syndicats, qui vous ont interrogée régulièrement, vous êtes au sein du Parlement, et les députés, qui sont les représentants du peuple, ont le droit de savoir les mesures que vous allez entreprendre.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je souhaite compléter les propos et les inquiétudes qui ont été formulés par mon collègue, en portant la voix de celles et ceux qui, au quotidien, vivent la précarité énergétique, mais aussi celle des citoyens aux revenus modestes, des indépendants ou de petites et moyennes entreprises, qui seront, eux aussi, très durement frappés par la mise en place de l'ETS 2.

Un article de presse récent le souligne avec force et de manière particulièrement explicite : les Wallons et les Wallons seront beaucoup plus impactés que les autres

par cette nouvelle taxe carbone. Pourquoi ? Parce que leur logement est plus ancien, moins bien isolé, que le mazout y reste très présent, parce que les alternatives à la voiture sont rares dans les zones rurales et parce qu'ils paient déjà leur énergie jusqu'à 21 % plus cher que les Flamands pour la même consommation.

Comme si cela ne suffisait pas, la CWaPE vient de valider une hausse supplémentaire des tarifs de distribution d'électricité : +13 % en moyenne sur la période 2025-2029, soit une augmentation de 39 euros par an pour les ménages. Cette hausse est liée aux investissements nécessaires pour l'électrification de la transition, et va alourdir encore la facture énergétique des Wallons, en particulier des plus précaires et des classes moyennes.

Elle vient s'ajouter à l'impact de l'ETS 2 dans un cumul explosif que rien ne vient compenser. Pendant ce temps, que fait votre Gouvernement ? Il applique une réforme des primes à la rénovation qui est chaotique, précipitée, illégale et socialement injuste. Cette réforme a été imposée sans concertation le 14 février dernier.

Elle a mis des milliers de ménages dans une impasse. Il y a des travaux engagés qui ne peuvent plus être terminés, faute de prime promise, des prêts d'urgence à des taux élevés pour poursuivre des chantiers déjà lancés, des logements revendus à perte, parce que leur rénovation était devenue hors de portée. Je ne vais pas refaire le débat, mais je continue à m'indigner sincèrement quand vous dénoncez des effets d'aubaine et la prise en charge à 90 % du montant des factures.

Qui était concerné ? Quel public ? C'est une réalité poignante que vous ne voulez pas voir. Je vous parle de ces retraités avec une petite maison, de ces mamans solos, de ces salariés licenciés – comme cette caissière de Makro – qui espéraient améliorer leur logement, leur confort et au final leur dignité et qui ont désormais perdu toute illusion en matière de rénovation.

Avec votre réforme, vous avez pris en otage ces milliers de ménages, et vous leur avez fermé la porte de la rénovation. Aujourd'hui, ils devront en plus subir les hausses dues à l'ETS 2, alors qu'ils n'auront même plus les moyens d'en réduire l'impact.

Les conséquences sont là, c'est une double peine, voire une triple peine pour les locataires qui voient les loyers grimper et les petits bailleurs qui sont dans l'incapacité de rénover correctement le bien loué. C'est une impasse pour les propriétaires en zone rurale et semi-rurale chauffés au mazout, habitant des logements anciens peu isolés, et aujourd'hui exclus même des aides du MEBAR, car le remplacement par une chaudière fossile n'est plus subsidié.

Je vous parle, par exemple, de ce ménage qui habite une vieille maison en pierre sans isolation, où l'installation d'une pompe à chaleur est techniquement et financièrement impossible et auquel on dit de se débrouiller.

Dans les copropriétés, sujet qui n'est pas souvent et suffisamment abordé, mais qui concerne des centaines de milliers de citoyens, comment opérer une transition, notamment en matière de chauffage pour la plupart au gaz, mais également au mazout ? Il n'y a pas de réponse concrète à ce jour. Là aussi, l'impact de la hausse des prix fera mal.

Cette situation est indigne d'une Région qui prétend mener une transition juste. Il y a un choix politique derrière tout cela. Vous auriez pu maintenir des aides pour les plus précaires, protéger et préserver les primes pour les petits revenus. Vous avez préféré une réforme des droits d'enregistrement qui coûte près d'un demi-milliard d'euros sans filet pour les plus faibles.

Désormais, vous proposez un plan social Climat vague, imprécis, sans moyens wallons nouveaux. Ce plan, à ce stade, n'est rien d'autre qu'un catalogue d'intentions largement déconnectées des réalités de terrain. Tous – les associations, les syndicats, les acteurs sociaux – ne disent pas autre chose. Ils constatent tous que ce plan ne répond que très partiellement aux urgences sociales et énergétiques. Ce ne sont pas des paroles qu'il nous faut, mais des actes, et c'est maintenant.

Avant de clôturer, je veux dire un mot pour les indépendants et les PME. Ils vont aussi subir la réforme ETS 2 de plein fouet. Certains doivent continuer à utiliser du gaz pour leur four, leurs machines, leur chauffage.

Ce sont ces entreprises qui paient jusqu'à 21 % plus cher leur énergie que leurs homologues flamandes. Pourtant, vous ne proposez rien de concret pour les soutenir, pour amortir le choc, pour les aider à investir, pour leur garantir des prix stables ou des aides ciblées. Il n'y a aucune mesure, aucune évolution ou avancée. Ce que vous préparez, franchement, ce n'est pas une transition, c'est un choc social.

À ce rythme, ce sont les Wallonnes et les Wallons qui vont devoir payer la facture d'une politique climatique injuste et mal préparée. Madame la Ministre, entendez les cris du terrain, entendez les témoignages. S'il vous plaît, changez de cap et surtout, donnez aux Wallons les moyens d'y faire face. Dans le cas contraire, on n'aura pas une transition énergétique, mais une fracture sociale et énergétique.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – On a longuement discuté de cette résolution déposée par le groupe Ecolo. Fin mai, j'avais eu l'occasion d'évoquer chaque point de cette résolution, tant les recommandations que les considérants. Pour chaque élément, j'avais pris le temps de soulever les remarques,

mais aussi une série d'erreurs qui y étaient reprises. Le sujet revient sur la table et je me dis que c'est l'occasion de faire le point sur la situation par rapport à notre dernière discussion.

Je constate que la Wallonie a choisi de concentrer son action du plan social Climat sur cinq mesures qui sont conçues pour répondre concrètement aux besoins des ménages précarisés, mais aussi aux microentreprises vulnérables. Je rappelle ici, au sein de cette Commission, les cinq actions qui ont été mises en avant :

- développer le transport social à la demande ;
- mettre en place un budget mobilité favorisant la multimodalité ;
- soutenir les microentreprises dans l'amélioration de leur performance énergétique ;
- augmenter le volume de rénovation énergétique dans le logement d'utilité publique ;
- améliorer en Communauté germanophone la performance énergétique des logements sociaux.

Ces mesures du plan social Climat viendront évidemment en complément du PACE. J'aurais deux questions sur ces mesures annoncées, Madame la Ministre. Comment ont-elles été construites et définies au sein du Gouvernement ? Quelles concertations ont eu lieu avec des acteurs externes ?

C'est vrai que l'on voudrait en savoir plus sur ce qu'il y a exactement derrière, avoir les détails de chaque mesure. Cependant, comme l'a rappelé la ministre dans le communiqué, le financement de ces mesures sera assuré par le fonds social Climat, dont le montant est fixé à 65 milliards d'euros à l'échelle européenne, pour lequel la Belgique doit bénéficier d'un montant qui est, à l'heure d'aujourd'hui, estimé à 1,6 milliard d'euros pour la période 2026-2032. La part exacte de la Wallonie sera fixée dans le cadre d'un accord interfédéral, le fameux *burden sharing* qui est toujours en cours de négociation.

L'adoption définitive des mesures et de la contribution wallonne au plan social Climat par le Gouvernement interviendra dans le suivi immédiat de cet accord qui permettra d'attribuer un budget plus précis pour chacune des mesures. Au travers de ce qui est évoqué, en tout cas dans le communiqué du Gouvernement, les étapes en la matière sont claires : tant qu'il n'y a pas cet accord sur le *burden sharing*, il est un peu difficile d'avancer plus loin dans les détails des mesures et dans la répartition du fonds au travers des différentes mesures.

Je tiens à rappeler que notre groupe, Les Engagés, soutient cet ETS 2 à partir du moment où il se traduit par une réelle politique sociale, avec une redistribution sociale, géographique et climatique. On insiste sur le fait qu'il y ait une utilisation intelligente des recettes pour les pérenniser.

Comment ces recettes seront-elles utilisées ? Va-t-il y avoir un paiement direct aux familles ou des subventions en équipement ?

Aujourd'hui, on fait le point par rapport au déroulé des différentes négociations et des dernières discussions qu'il y a au niveau des autres entités de ce pays.

Pour me mettre un peu à jour, j'avais quelques questions complémentaires à l'attention de la ministre.

Dans le cadre des discussions de l'ETS 2, je voulais savoir s'il y avait des réflexions au niveau des modèles de redistribution, à l'instar de ce qui existe par exemple au Canada, en Suisse ou en Autriche, où ils étudient des modèles de redistribution.

Le point qui me semble être essentiel, crucial, et que j'évoque souvent en matière d'énergie, c'est la communication. Au travers d'une communication et d'une transparence, on arrive à l'acceptabilité sociale. Il est essentiel de se poser les bonnes questions et surtout de communiquer correctement et d'expliquer les mesures : leur efficacité pour l'environnement, leur impact pour les familles dans leur quotidien, le soutien aux plus vulnérables et l'impact sur ces derniers. Ce volet communication ne doit pas être négligé.

M. le Président. – Réglementairement, la ministre n'est ni obligée d'être là ni de répondre. Néanmoins elle est présente et elle va répondre. Toute une série de questions ont déjà été abordées lors de la séance du 27 mai, mais libre à la ministre de répondre une seconde fois.

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, en conclusion de vos échanges, je souhaiterais apporter quelques éléments complémentaires.

Je voudrais surtout vous rappeler l'essence de mes propos et de mes convictions en ce qui concerne la transposition de la directive ETS 2. Il fallait la transposer et nous avons donc, légitimement, fait aboutir le processus qui avait été entamé sous la précédente législature, au risque, sinon, d'être pénalisé par la Commission. On en a parlé à de nombreuses reprises.

Cette transposition ne signifie pas un assentiment aveugle au dispositif. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je suis totalement consciente des enjeux et des impacts et j'ai rappelé à diverses reprises mon inquiétude à ce sujet.

À ce propos, je vous ai donné, durant nos débats, des chiffres d'impact de la mise en œuvre de l'ETS 2 sur les ménages issus d'un rapport publié par Trinomics. Certains d'entre vous ont cité ce rapport. Trinomics,

c'est le consultant qui accompagne notamment la Belgique dans le cadre du plan social Climat.

Des chiffres publiés aujourd'hui même par le Bureau fédéral du Plan donnent un impact un peu plus modéré pour les ménages. Là où Trinomics entrevoit un impact entre 355 et 655 euros pour les ménages belges du percentile 1 au percentile 10 de revenus, le Bureau du Plan estime, lui, cet impact entre 255 et 415 euros environ, pour un prix de la tonne de carbone toujours de 60 euros, soit un impact moindre de 40 à 60 % que celui de Trinomics. Cela serait bien entendu positif.

L'inquiétude n'est pas une attitude qui apporte des réponses, mais j'ai interpellé la Commission nationale Climat, comme vous le savez, par un courrier pour qu'elle garantisse qu'elle mettra tout en place pour garder le dispositif sous contrôle. Ce courrier demandait à la Commission de donner des garanties sur un encadrement strict des prix du carbone, des prix de la tonne de CO_2 dans le cadre de l'ETS 2 et sur la possibilité d'activer des mécanismes correcteurs si la situation l'exigeait.

Toute incertitude limite la capacité des autorités nationales, mais aussi des entités et des consommateurs, à anticiper les prix du carbone et dès lors, les prix des énergies fossiles lors de l'entrée en application de l'ETS 2. Au-delà de cela, c'est aussi et surtout une complication pour les décideurs dans la préparation des supports adéquats et des mesures de compensation qui sont à prévoir.

Notre courrier a également été partagé par la représentation permanente auprès des États membres et il a suscité un fort intérêt puisque, à l'initiative de la Tchéquie, un *non-paper* basé sur les considérations et propositions du courrier de la Commission nationale Climat, a été rédigé avec un argumentaire consolidé et des propositions complémentaires. Le *non-paper* suggère notamment différents éléments à mettre en place avant le lancement de l'ETS 2. Il y est suggéré par exemple que la Commission publie régulièrement des informations pour améliorer la prévision des prix pour l'ETS 2, mais aussi qu'elle lance des enchères anticipées en 2026 pour réduire l'incertitude des prix en 2027.

Il est également demandé d'assouplir le mécanisme de déclenchement de la réserve de stabilité du marché pour limiter la volatilité, comme cela a été le cas dans le système ETS 1. Il est suggéré également d'augmenter les volumes de la réserve de stabilité libérés dans des conditions de marché tendues. Cette réserve devrait d'ailleurs être prolongée au-delà de 2031. Enfin, il demande également à la Commission de renforcer les mécanismes de contrôle des prix.

Ce *non-paper* a reçu le soutien de 18 États membres, ce qui n'est pas rien, et a été envoyé à la Commission il y a une semaine.

Tant au niveau du courrier de la CNC que du *non-paper*, le message qui transparaît et qui est le mien depuis le début, c'est que la mise en œuvre de l'ETS 2 doit impérativement être cadrée et maîtrisée par la Commission, qu'il faut réfléchir à des mécanismes de mise en œuvre progressive et non abrupte au 1er janvier 2027, et que, si la Commission n'est pas en mesure d'apporter des garanties, des aménagements et des améliorations nécessaires, il faut alors questionner la pertinence du lancement de ce dispositif au 1er janvier 2027, dans les modalités qui sont prévues actuellement. La Commission doit clairement être mise face à ses responsabilités dans ce dossier.

Le plan social Climat, qui est un des outils destinés à couvrir partiellement les impacts de l'ETS 2 sur les ménages et sur les microentreprises vulnérables, a fait l'objet de décisions importantes le 19 juin. Quelles sont ces décisions prises par le Gouvernement ce jour-là ? Le Gouvernement a tout d'abord pris acte de la liste des mesures identifiées actuellement comme contribution wallonne au plan social Climat. Ce sont en effet cinq fiches mesures qui sont en cours de finalisation. Quand on dit « en cours de finalisation », cela veut dire que l'on a fait 80 % du travail, si pas plus. C'est une formulation légère, mais je tiens à vous assurer que chaque fiche a fait l'objet d'une quinzaine de pages qui sont extrêmement détaillées en termes d'objectifs cibles, de jalons, d'indicateurs de suivi, ce d'ailleurs pour éviter les écueils qui ont été connus par la Wallonie dans le cadre du PNRR. C'est donc de l'argent de l'Europe. Vous savez que, quand on reçoit de l'argent de l'Europe, il s'agit de le justifier correctement.

Nous avons également travaillé les éléments de gouvernance pour assurer à l'Europe que les choses mises en place seraient bien en adéquation avec les exigences européennes.

Je l'ai déjà dit, ces fiches ne pourront être définitivement validées qu'au moment où la part wallonne du fonds sera définitivement arrêtée. La contribution wallonne pourra alors repasser au Gouvernement pour approbation en vue de son envoi à la Commission nationale Climat et de la consolidation avec les contributions des autres entités pour former le plan social Climat belge.

Je fais un petit encart ici sur le *burden sharing* : il est en cours, comme vous le savez. Ce sont des discussions longues et certains ici le savent très bien. On espère aboutir rapidement, mais il faut rappeler que ce sont des montants très importants et que l'on ne partage pas ces montants sur un coin de table, vous vous en doutez. Ce *burden sharing* va permettre de finaliser notre plan et l'on fait le maximum pour aboutir.

Le Gouvernement du 19 avril a aussi marqué accord sur la part octroyée à la Communauté germanophone, qui est destinée au financement d'une mesure spécifique en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie en

faveur des ménages vulnérables. Le plan établit également les éléments de gouvernance, de suivi et de contrôle. C'est assez administratif, mais c'est absolument essentiel pour un plan qui bénéficie de fonds européens. L'expérience du PNRR est ici très utile.

Le Gouvernement a désigné la Cellule des stratégies transversale, la CST, pour assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la contribution wallonne du Plan social pour le climat. Il a également désigné la Cellule des stratégies transversale, le Département de la coordination des programmes FEDER et le corps interfédéral de l'Inspection des finances pour assurer le contrôle et l'audit des éléments de cette contribution wallonne au Plan social pour le climat.

Enfin, à ce stade du processus et vu la transversalité du plan et sa nécessaire coordination avec l'Europe, le Gouvernement wallon a mandaté le ministre-président pour en assurer la coordination.

Dernier point de décision, il a aussi chargé les ministres concernés de lui soumettre un projet d'accord de coopération rédigé par la Commission nationale Climat, qui vise à formaliser l'accord politique de *burden sharing* partiel sur le Fonds social pour le climat ainsi que les modalités de coordination et d'audit de ce plan. Ce sont des décisions de gouvernance, mais elles sont essentielles à la bonne mise en œuvre et au suivi du plan, et elles doivent garantir la mise en œuvre ainsi que le financement adéquat de celle-ci par la Commission.

Sur le fond, à présent, la contribution wallonne est donc dans sa phase de finalisation. Voilà pour le plan social Climat, mais sans doute aurais-je l'occasion d'y revenir dans les questions orales qui suivront.

Pour en revenir à l'ETS 2, plus globalement, je souhaite ajouter que la hausse des prix affectera dans les faits l'ensemble des ménages wallons, indépendamment de leurs moyens. C'est pourquoi, en totale cohérence avec la vision qui est portée par ce Gouvernement, il s'agit vraiment d'une action globale qui permet de concilier ambition climatique et prise en compte de l'ensemble des usagers – les citoyens comme les entreprises –, qui sera menée notamment au départ des recettes de l'ETS 2.

Je vous rappelle qu'ici toute la discussion est concentrée sur les recettes du fonds social Climat, qui représente 25 % de la masse financière de l'ETS 2. L'Europe nous contraint à utiliser les recettes du fonds social Climat pour des ménages et des entreprises précarisés. Maintenant, sur la manne ETS 2, on a moins cette obligation et l'on pourra réfléchir à aider l'ensemble des ménages et des entreprises qui sont touchées. Notre priorité, au final, est de trouver le meilleur équilibre entre l'efficacité de la transition et la protection des citoyens ou des entreprises les plus exposées.

J'ajouterai, pour répondre à Mme Goffinet, qu'au niveau des mesures du plan social Climat j'ai répondu de manière détaillée dans une précédente question orale à la question de savoir comment elles avaient été définies, mais je peux vous rappeler quelques éléments.

Chaque ministre a déterminé ses propres mesures. On a constitué une liste plus importante que cinq mesures. Cette liste a été envoyée au bureau de consultance Trinomics, qui agit pour le compte de la Belgique et qui a permis une caractérisation de cette liste. Sur base de ce retour et sur base de la consultation des acteurs que nous avons menée au cabinet, nous avons abouti à la détermination d'une liste de cinq mesures que vous connaissez et dont il est question ici.

Sur les modèles de redistribution, je n'ai pas d'éléments pour vous répondre maintenant, mais il est évident que, si des initiatives intéressantes sont menées, on s'en inspirera, cela va de soi.

En termes de communication, je me permettrai également de vous renvoyer à mes précédentes réponses sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse.

Ce débat est très particulier parce que j'entends des ouvertures, même dans les rangs de la majorité, sur certaines de nos propositions et j'ai même envie de dire sur l'essence de nos propositions.

J'entends que le MR de M. Janssen… Je parle du MR de M. Janssen parce que je pense qu'il y a le MR de M. Janssen, le MR des autres puis qu'il y a encore le MR de Georges-Louis Bouchez. Ainsi, on ne sait jamais très bien qui parle.

(Réactions dans l'assemblée)

En effet, il y a 50 nuances de bleu, mais à un moment donné une certaine cohérence idéologique doit exister. Les bureaux politiques de votre formation doivent être amusants, mais soit. Chacun en jugera.

Bref, j'entends que le MR de M. Janssen est ouvert à nos demandes et qu'il ne voit aucun obstacle à ce que les trois conditions que nous avons fixées soient rencontrées.

Vous indiquez aussi que vous n'avez jamais dit que seulement 25 % des recettes ETS 2 seraient consacrées. J'en prends bonne note, car l'essence même de nos demandes est que cette directive et sa transposition soient utilisées comme une opportunité pour financer cette transition ; une transition qui porte ce point

d'attention à la justice sociale et qui utilise l'entièreté des recettes.

Là où l'on ne se rejoint sans doute pas, c'est que vous indiquez que la directive – sauf erreur de ma part – ne permet pas cette affectation totale des recettes. Je parle bien d'affecter la totalité des recettes à la transition. Je n'ai pas dit qu'il fallait une affectation directe aux revenus, qui est cadrée dans la directive.

Pour le reste, je vous renvoie à l'article 30*quinquies* de la directive qui indique : « Les États membres utilisent leurs recettes ou leur équivalent en valeur financière pour un ou plusieurs des objectifs visés à l'article 10, paragraphe 3, de la présente directive, en donnant la priorité aux activités permettant de contribuer à traiter les aspects sociaux du système d'échange de quotas d'émission au titre du présent chapitre ou pour une ou plusieurs des mesures suivantes (…) ». Vous pouvez utiliser l'entièreté des recettes ETS 2 pour financer la transition.

C'est d'ailleurs – Mme la Ministre le sait sans doute – la décision qu'a prise le Gouvernement bruxellois en affaires courantes. On verra si le futur gouvernement bruxellois s'inscrit dans la continuité, mais le Gouvernement bruxellois a décidé d'affecter 100 % des revenus de l'ETS 2 à la transition et au soutien aux personnes les plus précaires, avec les mêmes balises que le fonds social Climat, c'est-à-dire une attribution pour les trois premiers déciles de revenus, même si les mesures peuvent être différentes selon qu'elles sont ou non dans le fonds social Climat, et avec – c'est une suggestion que je fais à Mme la Ministre – un point d'attention en plus pour le non-marchand qui ne peut pas aujourd'hui être financé dans le cadre du fonds social Climat et qui, cette fois-ci, à Bruxelles, sera inclus dans les fonds de l'ETS 2 de façon plus générale. Le non-marchand risque aussi de subir les impacts de cette augmentation des prix.

Il y a lieu de faire preuve de créativité dans l'utilisation de ces recettes. Je voudrais surtout éviter – je l'ai déjà dit – que ces recettes aillent financer, par exemple, la politique aéroportuaire de la Région qui ne souffre jamais d'aucune économie, ce serait un non-sens sur le plan climatique.

Du côté des Engagés, j'entends Mme Goffinet dire : « Nous soutenons l'ETS 2 à partir du moment celui-ci se traduit par une redistribution sociale et une utilisation intelligente des recettes ». C'est exactement la position que nous soutenons aujourd'hui et c'est la position de mon parti. Pourquoi ne pas soutenir notre résolution puisque nous nous alignons là-dessus ?

Madame la Ministre, je vous remercie pour les précisions que vous avez bien voulu nous partager. Vous nous indiquez – là aussi, on peut se rejoindre – que la mise en œuvre de l'ETS 2 doit être cadrée et progressive. Nous sommes d'accord. C'est d'ailleurs le sens de cette fameuse année de transition entre 2027 et 2028 qui est prévue dans la directive et qui permettra d'affiner les choses. Nous vous rejoignons en ce sens.

Cependant, je le répète, il est pour nous intolérable que l'ETS 2 soit utilisé comme un épouvantail par votre président de parti pour remettre en cause les objectifs climatiques de l'Union européenne. On sait qu'il y a partout des mouvements populistes et d'extrême droite qui essaient de saboter les objectifs climatiques européens. J'espère que le MR ne sera pas de ce banc. Je parle bien de l'entièreté des députés et des représentants du MR, qui sont un peu moins bavards maintenant qu'il y a quelques instants. J'espère que, en bureau politique de votre parti, vous aurez à cœur de défendre une position climatique ambitieuse et alignée sur l'Accord de Paris. C'est d'ailleurs, il me semble, dans l'accord de votre Gouvernement.

Sur le plan social Climat, je vous avoue, Madame la Ministre, que votre réponse aujourd'hui ne m'a pas convaincue, mais peut-être allez-vous détailler un peu plus dans les réponses aux questions parlementaires tout à l'heure. Dans le communiqué de presse, les citations des ministres sont plus longues que la présentation des mesures.

(Réactions dans l'assemblée)

Quatre ministres signent avec à chaque fois quatre ou cinq lignes de citations, alors que l'on a comme mesures – je pense important de le redire – :

- développer le transport social à la demande. Ce n'est pas une mesure, c'est un objectif ;
- mettre en place un budget mobilité favorisant la multimodalité ;
- soutenir les microentreprises dans l'amélioration de leur performance énergétique. Comment ? Qui ? Quelles étapes ? Quelle part du budget ? Aucune info ;
- augmenter le volume de rénovation énergétique dans le logement d'utilité publique. En même temps, on diminue les budgets de la SWCS, du Fonds du logement, et cetera ;
- enfin, améliorer en Communauté germanophone la performance énergétique des logements sociaux.

Ce ne sont pas des mesures, ce sont des intentions dont nous n'avons absolument aucun détail. Pour un gouvernement qui nous dit : « Nous avancerons avec méthode, avec rigueur, avec des indicateurs et avec des objectifs », cela fait un peu plan écrit sur un coin de table. J'espérais que vous puissiez aujourd'hui aller plus loin. Or, nous n'avons aucune information.

J'aimerais, Madame la Ministre, que vous puissiez nous envoyer formellement la part wallonne du plan social Climat afin que nous puissions en savoir plus sur ces mesures. Si vous nous dites : « Le plan, c'est cela », je suis peu inquiète du suivi de ce dossier.

Je m'arrête là, Monsieur le Président, avec la demande que l'on puisse aller au vote aujourd'hui au sein de cette commission parce que l'on a pu faire le tour de la question.

Je ne vois pas beaucoup d'ouverture au-delà de celle-là, mais je ne comprends pas dans quelle mesure le MR et les Engagés ont matière à s'opposer à cette résolution puisqu'elle semble faire consensus sur le plan de sa philosophie. Je veux bien entendre que l'on discute de l'une ou l'autre phrase, mais nous partageons la philosophie.

Je demanderai le renvoi en plénière pour la rentrée de septembre.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – La taxe carbone – on l'avait déjà vu au moment où on l'a votée – met très mal à l'aise beaucoup de gens dans tous les partis. Ce n'est pas pour rien. C'est parce qu'elle est socialement très injuste.

On nous a dit que 18 États membres veulent revoir le processus de mise en œuvre de l'ETS 2. Selon nous, le problème n'est pas le processus. Le problème, c'est le principe même de cette taxe et la logique du signal-prix. L'idée, c'est que, si l'on augmente le prix, les gens vont automatiquement changer de comportement. Cela peut marcher quand il y a une alternative. Dans ce cas-ci, ce raisonnement est déconnecté de la réalité. Il s'agit de se chauffer et de se déplacer. C'est principalement là-dessus que portera cette taxe. Or, se chauffer et se déplacer ne sont pas des choix de confort. Ce sont des besoins fondamentaux pour travailler et pour pouvoir passer l'hiver.

On va demander aux familles, pour éviter de payer ces 600 euros de plus par an, d'installer une pompe à chaleur et d'acheter une voiture électrique. On ne peut pas croire que chaque famille pourra financer cela facilement. Ce n'est pas possible. Une pompe à chaleur coûte parfois plusieurs milliers d'euros. Cela n'a d'ailleurs aucun sens dans une passoire énergétique si l'isolation n'est pas faite. Avec les mesures actuelles, isoler son logement coûte relativement cher. En même temps, on devrait changer de voiture et acheter une voiture électrique à 30 000 ou 40 000 euros.

Ce n'est pas le fonds social Climat européen qui va y changer quelque chose. On parle d'un budget de 65 milliards d'euros pour toute l'Europe. L'Union européenne compte 500 millions d'habitants. Si l'on calcule, cela fait 130 euros par personne. Je ne connais pas beaucoup de pompes à chaleur et de voitures électriques à 130 euros.

Ce n'est pas un plan de transition, mais un plan d'exclusion sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je remercie la ministre pour les différentes informations et réponses qu'elle a données. Il y a des éléments intéressants dans ce qui a été explicité, notamment le courrier adressé à l'Europe, même si l'on sait le poids relatif que la Belgique pèse dans le concert européen.

Globalement, même si c'est une directive, je partage le point de vue qu'il fallait la transposer.

Ceci étant, il est singulier de penser que vous nous rejoignez dans la façon dont nous concevons la société. Les différents biens de première nécessité, dont l'énergie, vous faites la démonstration que cela doit être encadré. C'est une politique sociale-démocrate, ce qui me réjouit, plutôt qu'une politique ultralibérale. Je souhaite que l'on puisse influer et encadrer, mais je ne suis pas certain que ce soit la tendance générale en Europe. J'ai plutôt tendance à suivre la philosophie que vous imprimez.

À l'inverse – sans être trop long et ne pas faire de redites avec ce qui a été dit précédemment par ma collègue, Céline Tellier –, j'entends bien qu'il faut, pour faire des mesures, avoir directement les budgets que l'on doit affecter. Convenons que les cinq objectifs cités ne donnent pas beaucoup d'indications. Qu'entend-on par « transport social à la demande » ? Par exemple, si je voulais être cynique, s'agit-il de l'extension du tram ?

Tout ce que votre Gouvernement a fait va plutôt dans le sens inverse puisque vous réduisez vos budgets en matière de logement, en matière d'isolation, alors que l'on sent bien que les besoins sont là. Le rendez-vous est pris. Vous nous avez indiqué que les fiches sont en cours de finalisation, on les attendra avec impatience. On ne manquera pas de les commenter. Si les montants et les mesures dépendent des montants que l'on a, je vous invite à être ferme dans la négociation intrabelge. Ce n'est pas toujours le fait de vos partis au niveau du Gouvernement fédéral. Là, vous devez plutôt essayer d'être extrêmement attentive, parce que, tout simplement, il est objectif que ce soient la Wallonie et Bruxelles qui seront les parents pauvres de cette mesure. Vous devrez, lors de la négociation, obtenir la plus grande part.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vous ai écoutée attentivement, et c'est très utile d'entendre votre analyse sur les risques. Cependant, je ne suis pas très rassurée à ce stade. On est beaucoup à ne pas l'être.

Je souhaiterais ici rappeler les éléments soulevés par le communiqué de la CSC, de la FGTB wallonne et de Canopea, qui dit ceci : « Sans actions supplémentaires, le plan social Climat belge échouera dans sa mission. Pour éviter cela, l'accord interfédéral doit acter un soutien financier ciblé vers les plus précaires dès l'entrée en vigueur de l'ETS 2. Les différents

Gouvernements belges doivent aussi impérativement reconnaître l'insuffisance du financement du Fonds social pour le climat et allouer l'ensemble des revenus de l'ETS 2 à la protection de celles et ceux qui en ont le plus besoin ».

Madame la Ministre, votre réponse est, comme souvent, empreinte de bonnes intentions et détaillée, mais ce que vous présentez comme un plan social Climat ambitieux n'est en réalité qu'un document d'orientation, de belles intentions, sans moyens budgétaires nouveaux ni leviers wallons concrets. Ce que les citoyens attendent de vous, ce ne sont pas des promesses ou des intentions générales ; ce qu'ils attendent, ce sont des réponses tangibles à leurs réalités de vie, et leur réalité est brutale. Ce que vous appelez une transition juste, eux, ils ne la vivent pas comme cela, ils la vivent comme une injustice pure et simple.

Vous avez invoqué le cadre européen. L'Europe n'impose pas d'abandonner les plus précaires. L'Europe n'interdit pas d'accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement. Elle n'oblige pas non plus à supprimer les aides pour les plus petits propriétaires qui chauffent au mazout dans des habitations anciennes et souvent impossibles à isoler ou même à électrifier correctement. Ce que vous êtes en train de provoquer – je le dis parce que je viens d'une zone rurale et que beaucoup de personnes m'interpellent dans de petits villages, notamment des personnes âgées –, c'est une fracture numérique parce que les Wallons paient plus cher pour moins d'alternatives. Il va y avoir une fracture territoriale parce que les zones rurales sont mal desservies et mal rénovées et vont encore reculer. Il va y avoir une fracture sociale parce que les plus faibles vont payer le prix fort.

Certains de mes collègues l'ont dit et je le répète, ce n'est pas une politique qui prépare la transition énergétique. Malheureusement, il va y avoir beaucoup d'exclusions. Vous n'allez pas permettre aux citoyens de s'adapter et de vivre dignement.

M. le Président. – Des amendements n° 1 à 8 (Doc. 234 (2024-2025) N° 2) sont déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des amendements

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des amendements de la proposition de résolution visant à organiser une transition écologique juste et équitable dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (ETS 2), déposée par Mme Tellier, MM. Hazée, Mockel, Mmes Cremasco et Linard (Doc. 234 (2024-2025) N° 1 et 2).

Des amendements n° 1 à 8 (Doc. 234 (2024-2025) N° 2) sont déposés par M. Collignon, Mmes Morreale et Özen.

Ces amendements ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les amendements n° 1 à 8 (Doc. 234 (2024-2025) N° 1 et 2) sont rejetés par 6 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à organiser une transition écologique juste et équitable dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (ETS 2), déposée par Mme Tellier, MM. Hazée, Mockel, Mmes Cremasco et Linard (Doc. 234 (2024-2025) N° 1 et 2).

Par 6 voix contre 4, la Commission de l'énergie, du climat et du logement ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Les auteurs de la proposition de résolution souhaitent que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la séance plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de l'abandon des projets d'extensions du tram de Liège sur le plan Air-Climat-Énergie (PACE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de l'abandon des projets d'extensions du tram de Liège sur le plan Air-Climat-Énergie (PACE) ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, un peu à l'instar de la discussion à laquelle on a assisté précédemment et les questions que ma collègue Tellier a posées sur les objectifs du plan Air-Climat-Énergie, c'est un peu une question du même acabit, mais plus précise.

Le Gouvernement MR-Engagés a décidé de casser les ailes au projet d'extension du tram de Liège, et donc de le supprimer. Le problème, c'est qu'il était dans le plan Air-Climat-Énergie – c'est d'ailleurs la mesure 516. Elle est très claire, je cite : « étendre le tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal ». Quel est l'impact de cette décision ? C'est la perte d'un potentiel 5 000 tonnes de CO_2 par an. Comment entendez-vous les compenser ? C'est finalement la question assez précise. Quels sont les secteurs qui vont être mis à contribution pour compenser cette absence de réduction ? Comment les compense-t-on ? Quels sont les secteurs qui vont être mis à contribution ?

Quel est l'impact de l'abandon de ces extensions sur le plan Air-Climat-Énergie ? Valide-t-on, oui ou non, que l'on était à ces 5 000 tonnes de CO_2 ? Quelle est l'évaluation qui a été réalisée depuis près d'un an maintenant et l'annonce de l'abandon ? Quels autres efforts faudra-t-il dès lors fournir, et dans quels secteurs ?

Le 24 avril, le Gouvernement a adopté sa feuille de route d'actualisation du plan Air-Climat-Énergie. Quelques éléments nous ont été fournis, mais aucune proposition de compensation de ces 5 000 tonnes. Comment cela se fait-il ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le Gouvernement a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce dossier et je tiens tout d'abord à rappeler que la décision prise est un signe de responsabilité. La seule étude disponible sur l'impact carbone de l'abandon des projets d'extension du tram de Liège est celle de The Shifters Belgium qui évalue cet impact à 5 000 tonnes de CO_2 par an et dont provient votre chiffre.

Cette étude est certes bien faite, mais les hypothèses ont été largement remises en question. Il faut noter que, vu le nombre de paramètres, d'hypothèses et de données précises à prendre en compte, l'exercice de mesure de l'impact d'une modification de cette nature est complexe que ce soit pour en mesurer l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur les polluants atmosphériques.

En outre, l'impact global sur la période couvrant le PACE actuel, soit jusqu'en 2030, reste incertain puisqu'il faudrait cumuler ces non-réductions d'émissions de gaz à effet de serre pour chaque année.

Les délais de finalisation de l'extension du tram de Liège étaient estimés à 2027 pour l'extension vers Herstal et à 2028 pour l'extension vers Seraing. Entre les délais prévus et la réalité, il y a souvent une marge qu'il est difficile d'estimer. L'important est surtout de replacer ce chiffre de 5 000 tonnes par an dans son contexte. En 2023, les émissions du secteur des transports en Wallonie ont atteint 7,5 millions de tonnes de CO_2. Le PACE anticipe une réduction de près de trois millions de tonnes de CO_2 entre 2023 et 2030 pour ce même secteur. En conséquence, l'impact sur notre trajectoire climatique de la non-réalisation de ces extensions reste marginal même si chaque tonne de CO_2 comptera dans notre bilan.

En outre, il convient de souligner que l'exercice de priorisation des mesures du PACE via la feuille de route 2025 a mis en avant de nouvelles mesures de mon collègue François Desquesnes en lien avec la mobilité. Certes, il est encore difficile d'estimer leur impact carbone, mais elles auront de facto un effet positif pour la trajectoire de nos émissions de gaz à effet de serre.

Je réitère l'objectif du PACE. La feuille de route reprend les mesures de priorisation à entamer en 2025 et les années suivantes feront l'objet d'un exercice similaire. L'objectif global de ce PACE wallon est d'atteindre -47 % ; on ne le modifie pas.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, en termes de responsabilité, vous irez expliquer aux entreprises qui ont perdu des millions d'euros et leur projet de vie en quoi votre décision est responsable. Je trouve cela lourd de sens à l'égard des entreprises qui vont fermer leurs portes, ou même à l'égard de ceux à qui le chantier était confié et qui avaient engagé du personnel. Vous comme moi avons eu connaissance de leurs retours de pertes. Le secteur de la construction crie aux difficultés majeures qui les attendent ; les routes sont toujours ouvertes.

Vous reportez les responsabilités. Vous soutenez que, pour le calcul, ce n'est pas en 2027, mais qu'en outre il faudrait prendre en compte le retard potentiel d'un chantier pour pouvoir envisager le début de la compensation, ce n'est pas très responsable. On est bien loin de l'évaluation et de la rigueur à laquelle vous sembliez attachée. Je peux peut-être vous rappeler à un peu plus de rigueur.

Ce Gouvernement s'attelle à prendre des mesures provoiture, mais par contre passe beaucoup de temps à détricoter toutes les mesures structurantes en termes de transport en commun qui ont un impact pour le climat. Dans l'urgence climatique actuelle, je ne peux que le regretter.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la désorganisation administrative, l'impact de la cyberattaque et l'état des lieux de la fusion des équipes Logement-Énergie dans le cadre de la réforme des primes à la rénovation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la désorganisation administrative, l'impact de la cyberattaque et l'état des lieux de la fusion des équipes Logement-Énergie dans le cadre de la réforme des primes à la rénovation ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, la réforme brutale du régime des primes à la rénovation énergétique annoncée en février 2025 a provoqué incompréhension, mécontentement et insécurité juridique chez des milliers de ménages wallons.

Vous avez ainsi déclaré : « une fusion des équipes Logement-Énergie sera mise en place d'ici avril 2025 afin d'accélérer le traitement des dossiers », et que les travaux de digitalisation seraient intensifiés. Vous avez également évoqué une « réflexion plus globale » sur l'avenir du régime d'aide. Or, dans les faits, cette réforme a été ressentie comme précipitée, chaotique et inéquitable. C'est d'ailleurs ce que confirme l'avis sévère du Conseil d'État, qui pointe des éléments de discrimination illégale entre les bénéficiaires pour la période transitoire de la dernière quinzaine de février, mais sur lequel le Gouvernement s'est assis.

La cyberattaque du SPW en avril 2025 a fortement perturbé les systèmes informatiques des directions concernées et elle a aggravé une situation déjà instable : retards, interruptions de services, perte de repères pour les agents comme pour les citoyens.

Votre engagement de fusionner les équipes Logement et Énergie en avril 2025 a-t-il bien été opéré ? Dans quelles conditions cette réorganisation a-t-elle été menée, et selon quel schéma de fonctionnement au niveau des organigrammes, des redéploiements et de la coordination ?

Un état des lieux des ressources humaines affectées à la gestion des primes a-t-il été dressé ? Des contrats à durée déterminée ont-ils été reconduits ou non ? Y a-t-il eu une réduction des effectifs, malgré l'objectif affiché d'amélioration des délais ? Le Gouvernement a-t-il eu recours à de la sous-traitance externe pour pallier les manques de personnel ou accélérer le traitement ? Cette externalisation est-elle envisagée pour l'avenir, notamment dans le cadre de la digitalisation du processus ou du suivi administratif des dossiers ?

Quel a été l'impact concret de la cyberattaque sur le traitement des dossiers ? Des demandes ont-elles été suspendues ou retardées ? Quelles solutions techniques ou humaines ont-elles été déployées en urgence pour garantir la continuité du service ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, plusieurs actions, dont la fusion des équipes en charge du traitement des primes à la rénovation ont été implémentées afin de réduire les délais de traitement des demandes de primes.

Cette fusion des équipes a bien eu lieu le 1er mars 2025. L'équipe Énergie a été intégrée à celle du Logement, dans l'objectif d'optimiser les processus existants au sein de l'administration, de simplifier le paysage institutionnel et d'améliorer le suivi des demandes au profit des citoyens, notamment via la réduction des délais de traitement.

Cette réorganisation prévoyait la mise en place d'ateliers au sein de l'administration afin que les agents puissent échanger, mais aussi mutualiser les bonnes pratiques au sein de l'équipe.

Ces ateliers sont toujours en cours et les conclusions de ces travaux permettront de faire un état des lieux plus précis des ressources humaines nécessaires à la gestion des primes, en tenant compte notamment :

- de la réorganisation des équipes, dont la suppression des tâches qui font doublon ;
- du travail d'automatisation qui se poursuit ;
- et du personnel actuellement affecté dans cette équipe.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec le nouveau directeur général afin de le sensibiliser aux enjeux actuels, notamment en termes de traitement des dossiers. À terme, et sur la base des compétences du personnel, un nouvel organigramme pourra être établi. Le recours à l'externalisation du traitement qui a été envisagé pourra alors être précisé.

En ce qui concerne les délais, durant la cyberattaque, toute l'équipe fusionnée s'est mobilisée et adaptée afin de notifier la recevabilité ou non de plus de 24 000 demandes de maintien dans les délais. Pour rappel, ce délai, fixé à 3 mois dans l'arrêté du Gouvernement adopté, a été prolongé de 60 jours à la suite de la cyberattaque.

Avant de récupérer l'accès aux programmes informatiques, l'équipe s'est concentrée sur les 7 380 demandes de maintien reçues par courrier postal.

Dès lors, même si le traitement du stock de dossiers primes en cours ne s'est pas arrêté, la priorité donnée aux demandes de maintien a par conséquent impacté les délais de traitement des autres régimes de primes. Nos engagements sont ainsi respectés au niveau du suivi des demandes de maintien. Je confirme que la priorité de mon administration est bien de résorber ce retard historique dans le traitement des primes dont j'ai hérité et qui retient toute l'attention de ce Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour les éléments de réponse. Sur la fusion, j'entends que cela a été fait. J'espère que cela va avancer.

Toutefois, dans le budget, vous n'avez pas prévu les moyens pour les absorber, si cela devait être traité, je ne sais pas s'il faut se réjouir. Je me réjouirai pour les gens, par contre, l'argent n'est pas inscrit dans le budget de l'ajustement qui devrait être voté cette semaine.

Un état des lieux des ressources humaines, je ne pense pas avoir entendu si les contrats à durée déterminée ont été reconduits ou non. Je relirai votre réponse.

Sur l'impact de la cyberattaque, j'entends qu'il y a un délai et je reviendrai avec les questions quand le délai des 60 jours sera épuisé.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le potentiel de l'hydrogène blanc en Wallonie »

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement et le soutien de la filière hydrogène en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur :

- « le potentiel de l'hydrogène blanc en Wallonie » ;
- « le développement et le soutien de la filière hydrogène en Wallonie ».

La parole est à Mme Morreale pour poser ses questions.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, il y a une bonne nouvelle en Lorraine concernant l'hydrogène blanc, puisque l'on a remarqué qu'il y avait des gisements très importants, ce qui est évidemment, du point de vue européen, quelque chose d'extrêmement positif. On est là dans un levier qui peut être puissant dans une transition énergétique durable, parce que l'on sait que l'empreinte carbone est très basse pour ce type de produit. Réjouissons-nous, la Lorraine a des perspectives.

Du coup, légitimement, on se demande si c'est également le cas en Wallonie. On a de vastes bassins souterrains sur Liège, sur Charleroi, dans le Borinage, et cetera, avec des caractéristiques géologiques assez similaires. On voit que plusieurs États vont justement investir dans des campagnes de prospection ciblées pour voir si oui ou non il y a du potentiel. La Région va-t-elle investiguer ? Je pense que ce serait évidemment légitime pour occuper cette dynamique positive. Avez-vous engagé ou envisagez-vous de lancer une cartographie géologique, s'il y avait des recherches spécifiques sur ce potentiel d'hydrogène blanc, notamment dans les bassins miniers ?

Des collaborations sont-elles envisagées avec des institutions scientifiques ou des partenaires européens – puisque ça peut s'envisager évidemment sur le plan européen – pour explorer cette ressource qui pourrait être intégrée à moyen terme dans la stratégie énergétique régionale en soutien aux objectifs climatiques et de souveraineté énergétique en Wallonie ?

Dans la Déclaration de politique régionale, on prévoit de structurer la filière hydrogène bas-carbone en soutenant la vallée régionale de l'hydrogène, avec une mise en place d'un dispositif de monitoring qui va favoriser les usages industriels et de transport difficilement électrifiables. Vous aviez réaffirmé ces priorités en reconnaissant que, compte tenu du fait du faible potentiel renouvelable wallon, la Wallonie ne serait pas un grand producteur d'hydrogène vert, mais elle peut s'insérer utilement dans la chaîne de valeur européenne, avec un écosystème technologique et grâce à la situation géographique stratégique.

Vous avez confirmé le retrait de certains projets. Je pense aux projets Wind2Truck et Hydrogène circulaire à Mouscron. Ces porteurs de projets ont renoncé de les poursuivre à la suite d'un certain nombre de difficultés.

Vous avez mentionné aussi le lancement d'un projet de vallée hydrogène à Liège, qui est soutenu à hauteur de 25 millions d'euros pour un total de 80 millions d'euros, avec un consortium : Virya Colruyt, Novandi, Trafuco, Ninatrans, et cetera. John Cockerill Hydrogène devrait être le fournisseur technologique de cet électrolyseur.

Quel bilan pouvez-vous tirer des abandons ? On disait que le marché ne suivait pas, que l'on avait mis la charrue avant les bœufs au niveau européen dans les investissements. Je crois qu'il fallait le faire quand

même. C'est l'occasion de voir le bilan de ces projets subventionnés dans l'hydrogène en Wallonie.

Quelle est votre analyse sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projets, notamment sur la question de la rentabilité économique, sur la structuration du financement, sur l'adéquation avec les ambitions politiques, puis les réalités industrielles de terrain ? Quel est l'état des lieux des projets d'hydrogène et CO_2 en Wallonie ?

Avez-vous une cartographie complète des infrastructures existantes ? Existe-t-il une planification ? Peut-on dire que le monitoring de la filière est opérationnel ? Peut-on identifier, éventuellement sur base du délai maintenant que vous avez, du recul et du retour des opérateurs et des entreprises, s'il y a des freins réglementaires, économiques ou en termes d'acceptabilité ?

Si l'on se penche sur le projet de la vallée liégeoise, cela s'intègre-t-il bien dans la stratégie d'interconnexion avec l'Allemagne et les corridors transfrontaliers et flamands ? Comment la Wallonie entend-elle jouer un rôle concrètement ? Comment présenterez-vous une version consolidée du plan de stratégie hydrogène sur base de ces différents éléments, en intégrant une vision intervectorielle claire, avec des critères de priorités pour les différentes formes d'hydrogène bas-carbone qui sont soutenues ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, vous évoquez plusieurs éléments de la DPR que j'aimerais repréciser. Le Gouvernement s'est engagé à arrêter une stratégie de gestion des réseaux et des filières énergétiques – que ce soit l'électricité, le gaz, la chaleur, l'hydrogène, le CO_2 – en vue de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

C'est cette fameuse stratégie intervectorielle que l'on a déjà eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises. Cette stratégie est le socle indispensable pour objectiver précisément la place de l'hydrogène dans notre paysage énergétique. C'est à partir de cette stratégie que l'on pourra déterminer si et dans quelle mesure la filière hydrogène doit être soutenue et comment développer les infrastructures adéquates.

La DPR parle de développement conditionné, puisqu'elle évoque « si la filière confirme un potentiel futur ». Ce constat s'applique à l'ensemble des vecteurs énergétiques, mais il est particulièrement pertinent pour l'hydrogène qui a, reconnaissons-le, connu certaines interrogations dans toute l'Europe.

De nombreuses ambitions ont été affichées rapidement, avant que l'on ne prenne conscience de la priorité à accorder à d'autres moyens de décarbonation, notamment l'électrification. Cette ambition prématurée explique notamment l'abandon de projets comme H2C ou Wind2Trucks.

Pour autant, il serait inopportun de délaisser complètement ce vecteur. Il convient au minimum de maintenir une expertise wallonne et un écosystème structurant.

Pour cela, plusieurs axes sont poursuivis :
- le soutien à la recherche et à l'innovation, notamment via l'initiative d'innovation stratégique e-WallonHY ;
- l'animation de l'écosystème par le cluster TWEED qui joue un rôle central ;
- le financement de projets pilotes comme Vallhyege qui est soutenu à hauteur de 25 millions d'euros ;
- le soutien à des acteurs industriels pionniers, tels que John Cockerill, qui exportent leur savoir-faire au-delà de nos frontières.

Pour répondre plus spécifiquement à vos questions, quant au monitoring de la filière, des travaux sont en cours au sein de mon administration pour collationner des données comme nous l'impose la directive RED II.

Ensuite, concernant l'intégration aux corridors transfrontaliers, Vallhyege a été conçu pour s'y insérer pleinement. Il est intégré à une candidature européenne pour la reconnaissance d'une vallée de l'hydrogène qui inclut des partenaires français, allemands et luxembourgeois, avec le soutien du Belgian Hydrogen Council.

En ce qui concerne plus particulièrement l'hydrogène blanc – cette source potentielle d'énergie ne doit pas être négligée –, nous suivons avec attention les découvertes récentes en Lorraine, mais il convient de rester prudent à ce stade quant à leur portée réelle. Nous avons entamé des discussions avec les acteurs du secteur pour évaluer si des études similaires peuvent être menées sur le territoire wallon. On aura sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour ces éléments intéressants. On voit que dans le secteur de l'hydrogène, quelles que soient ses filières, la question de l'Union européenne et de notre Région, c'est : doit-on rentrer ou ne pas rentrer, d'autant que l'on avait un des plus grands producteurs d'électrolyseurs au monde ? Je crois qu'il fallait que l'on rentre dans le train.

L'Allemagne ne s'y est pas trompée. Elle a investi énormément d'argent dans ces filières d'hydrogène. Certaines recherches ont été décevantes, d'autres plus intéressantes. Le marché semble ne pas suivre au niveau européen. On sent un frein, voire un recul. Il faut s'adapter.

Je vous remercie de suivre le dossier qui continue de nous intéresser, puisque la question énergétique est éminemment stratégique dans le contexte dans lequel on se trouve. C'est d'autant plus avec grand intérêt que l'on doit essayer de se réapproprier et de trouver une autonomie stratégique, parce que les relations internationales sont de plus en plus compliquées.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état des lieux de la stratégie et du processus de désignation de déploiement du réseau wallon de transport de CO_2 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état des lieux de la stratégie et du processus de désignation de déploiement du réseau wallon de transport de CO_2 ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, dans la Déclaration de politique régionale, il est prévu explicitement que les infrastructures de transport et de distribution du CO_2 seront développées pour travailler à la décarbonation du tissu industriel wallon, en cohérence avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 – on y sera vite.

Une procédure de désignation du gestionnaire de réseaux de transport de CO_2 est en cours et en parallèle, la CWaPE travaille sur une étude de *benchmarking* pour préparer des études scientifiques et renforcer ses équipes. Cela rentre dans le cadre du prix et du financement de notre régulateur.

Où en sommes-nous dans la procédure de désignation du gestionnaire de réseau de transport de CO_2 ? Un appel à candidatures a été publié au *Moniteur* le 29 novembre dernier. Quel est le calendrier prévu pour analyser ces candidatures, les étapes d'instruction, la désignation finale du gestionnaire, sa temporalité, la feuille de route précise qui est arrêtée par le Gouvernement pour le développement du réseau CO_2 ? Où en est la préparation des arrêtés d'exécution qui sont nécessaires pour mettre en œuvre le décret CO_2, notamment en matière de sécurité, d'accès au réseau et de raccordement de ces installations industrielles ?

Enfin, comment la Wallonie prévoit-elle de coordonner son action avec les autres Régions et les opérateurs fédéraux, notamment en lien avec les initiatives flamandes et les projets transfrontaliers ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la procédure de désignation d'un gestionnaire de réseaux de transport de CO_2 a été engagée par la publication au *Moniteur* de l'appel à candidatures le 29 novembre 2024. Une seule candidature a été reçue. Conformément à la procédure qui était prévue : après réception, celle-ci a été validée quant à sa complétude par l'AWAC.

La CWaPE l'a ensuite analysée, a récemment remis son avis à l'AWAC et à mes équipes et nous finalisons actuellement le dossier de désignation.

La désignation du gestionnaire de réseau par le Gouvernement devrait donc intervenir tout prochainement.

Sur la suite des travaux, le calendrier précis de développement du réseau sera discuté, en concertation avec le futur gestionnaire. Néanmoins, comme l'indiquait l'appel à projets, les premiers volumes de CO_2 doivent pouvoir être injectés sur le réseau d'ici 2029.

Dans cette perspective, le Gouvernement attache une importance particulière à la mise en œuvre des arrêtés d'exécution qui sont nécessaires au déploiement du décret CO_2. Ces arrêtés font actuellement l'objet d'un travail qui est mené en concertation avec les administrations concernées et les parties prenantes, l'objectif étant d'adopter les dispositions les plus structurantes dans le courant de l'année 2026.

Je tiens à souligner que, comme nous, la Flandre travaille à la désignation du gestionnaire de réseau de CO_2 sur son territoire. Nos administrations travaillent donc en étroite collaboration pour identifier et appréhender nos défis communs de la manière la plus efficace.

L'administration mène également des échanges avec d'autres entités belges pour ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux, notamment avec la Norvège. Ceci vise notamment à concrétiser les voies d'évacuation du carbone de la Région wallonne et en ce sens, à garantir la viabilité du système.

La coordination avec les différents niveaux de pouvoir est évidemment essentielle aussi au niveau européen. La Commission travaille actuellement à l'établissement d'un train de mesures sur les réseaux européens qui visent à renforcer la compétitivité de l'Union européenne tout en soutenant le développement des infrastructures de CO_2.

La Wallonie, dans le respect du cadre institutionnel belge, veillera bien entendu à défendre les intérêts de

ses citoyens et de ses entreprises pour garantir un accès à une énergie abordable, sûre et propre.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Si une seule candidature a été rentrée, on sait qui c'est.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je vous propose d'attendre l'arrêté de désignation, mais on sait qui c'est puisqu'il n'y a qu'une candidature. Cet arrêté sera présenté devant le Gouvernement tout prochainement.

Mme Christie Morreale (PS). – Nous attendrons.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre la précarité énergétique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre la précarité énergétique ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, la précarité énergétique constitue un enjeu social majeur en Wallonie. Selon l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, en 2023, 11,3 % des Wallons – soit environ 410 000 personnes – déclaraient rencontrer des difficultés à chauffer correctement leur logement. Ce taux est plus élevé que dans les autres Régions, la Flandre ayant un bâti énergétiquement beaucoup mieux isolé, ce qui explique probablement la réalité et souligne l'importance de rénover et d'isoler notre bâti.

Le baromètre de la précarité énergétique 2024 de la fondation Roi Baudouin indique que, en 2022, 29,2 % des ménages wallons étaient en situation de précarité énergétique, avec un peu moins à Bruxelles et 16 % en Flandre.

Il y a environ 10 mois, le Gouvernement annonçait son intention de renforcer le rôle des CPAS dans la lutte contre la précarité énergétique en les positionnant comme des acteurs centraux, y compris sur le plan énergétique. Quel est l'état d'avancement de l'engagement visant à renforcer le rôle des CPAS dans la lutte contre la précarité énergétique ? Quelles actions concrètes ont été mises en œuvre depuis cette annonce ?

Une évaluation de l'efficacité des dispositifs actuels de lutte contre la précarité énergétique a-t-elle été réalisée ? Disposez-vous de données ou d'analyses sur les résultats des mesures existantes, telles que le fonds Énergie, la guidance budgétaire énergie, la médiation de dettes, et cetera ?

Un inventaire des dispositifs et acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique a-t-il été dressé ? Quelles sont les principales conclusions tirées en termes de complémentarité, de coordination et de zones de couverture insuffisantes ?

Quelles initiatives concrètes sont prévues pour renforcer le rôle opérationnel des CPAS ? Cela représentera-t-il des ressources humaines ou financières supplémentaires ? Des outils d'accompagnement, des formations spécifiques ou des plateformes de partage de données sont-ils mis à leur disposition pour améliorer leur efficacité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la problématique de la précarité ne date malheureusement pas d'hier. Je vous invite à relire mes différentes réponses aux questions parlementaires à ce sujet. La réponse à apporter aux situations de précarité doit être éminemment transversale et s'attaquer davantage aux causes et non seulement aux effets.

Au fil des années, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour y faire face. Toutefois, les retours de terrain soulignent qu'une certaine complexité s'est installée dans le paysage des dispositifs et des structures d'accompagnement ; c'est un euphémisme. Cette multiplicité, si elle témoigne de la mobilisation des acteurs, peut parfois nuire à la lisibilité des aides disponibles, tant pour les citoyens que pour les professionnels du secteur social.

C'est précisément pour répondre à cet enjeu que le Gouvernement a engagé plusieurs chantiers majeurs visant à simplifier et à renforcer l'action publique. Je citerai ici, en ce qui concerne mes compétences, la mise en place du mécanisme de soutien global à la rénovation énergétique ou encore la création de l'Agence de l'habitation et des pôles locaux. Ces réformes complexes avancent et je présenterai prochainement au Gouvernement les futures actions à mettre en œuvre.

Je vous renvoie également à mes propos précédents en ce qui concerne la stratégie de lutte contre la pauvreté coordonnée par mon collègue Yves Coppieters pour laquelle je suis partie prenante. La précarité énergétique est prise en compte dans les travaux en cours et le logement en est un des éléments principaux.

Dans l'attente de la pleine mise en œuvre de ces dispositifs, nous avons notamment relancé, en avril

dernier, l'appel à projets relatif aux plans d'action préventive en matière d'énergie, les fameux PAPE, en parallèle.

Je travaille à l'actualisation du mécanisme MEBAR afin de réviser les investissements éligibles dans l'attente de la réforme globale de soutien à la rénovation énergétique. Cette adaptation vise notamment à tenir compte de la transposition de la directive PEB 4, qui proscrit tout soutien aux énergies fossiles.

De plus, un état des lieux des structures impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique, ainsi que de leurs missions, est en cours. Cet état des lieux a pour but d'améliorer la coordination, d'identifier les zones insuffisamment couvertes et de renforcer les complémentarités.

En ce qui concerne plus précisément les CPAS, il est évident que ceux-ci sont des acteurs de proximité incontournables. La réforme du paysage des acteurs du logement tiendra compte de cette réalité dans le cadre de la mise en place des pôles locaux.

Il m'importe que les citoyens puissent bénéficier d'un accompagnement lisible et efficient. Vous savez également que ces missions dévolues aux CPAS relèvent de la compétence du ministre des Pouvoirs locaux et je vous invite à solliciter ce dernier pour tout complément.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – On attendra les actions à mettre en œuvre et le calendrier, puisqu'il devrait arriver prochainement. Je suivrai cela avec attention.

On est d'accord sur les causes, mais on n'est pas d'accord sur la manière de les mettre en œuvre. Si l'on veut lutter contre la précarité énergétique, l'une des manières – on le voit bien en Flandre –, c'est quand le bâti existant est isolé, ce qui permet aux gens de ne plus être dans la précarité.

On a déjà dénoncé plusieurs fois la manière brutale avec laquelle vous venez sur la fin de la prime à la rénovation et de l'isolation. Forcément, cela a des conséquences – ce constat a été partagé par les trois partis de l'ancienne majorité – sur un bâti où il faut que des investissements puissent se faire pour sortir des gens de la précarité.

Quand vous supprimez 20 % de la subvention au RWADE, selon nous, cela ne va pas dans le bon sens non plus.

Si l'on est d'accord sur les causes, il faut être conséquents avec vous-mêmes sur la manière de les résoudre. Or, je n'ai pas l'impression que vous l'êtes.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'audit de la sécurité des infrastructures énergétiques critiques en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'audit de la sécurité des infrastructures énergétiques critiques en Wallonie ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, cette bible qui est la Déclaration de politique régionale 2024-2029 prévoit la réalisation d'un audit relatif à la sécurité physique et informatique des infrastructures énergétiques critiques en collaboration avec l'autorité fédérale. L'objectif affiché est de renforcer durablement la résilience de ces infrastructures face aux menaces croissantes.

Ce sujet est d'autant plus d'actualité à la lumière de la cyberattaque récente, notamment celle qui a visé l'administration, le Service public de Wallonie, en avril dernier. Elle a perturbé gravement les systèmes informatiques de l'administration et ils ne sont d'ailleurs pas à ce jour encore complètement rétablis.

Cela illustre concrètement la vulnérabilité de nos systèmes numériques et, par extension, la nécessité impérieuse de garantir la sécurité des infrastructures critiques, notamment celles liées à l'énergie. On peut imaginer que dans des conflits passés, présents et futurs, ce seront des points d'attaques et des secteurs névralgiques. On a aussi d'autres événements plus récents. La panne de courant massive survenue en Espagne et au Portugal – dont je pense que l'on n'a pas encore totalement les causes – a mis en lumière des risques systémiques liés à la cybersécurité des réseaux énergétiques.

Sur la base de ce constat, je voulais vous poser un certain nombre de questions et voir où en est l'audit qui a été annoncé. A-t-il été lancé ? Un cahier des charges a-t-il été rédigé, publié éventuellement ? Quel calendrier est-il prévu pour sa mise en œuvre ?

Quelles démarches ont été entreprises en collaboration avec les autorités fédérales compétentes, par exemple le Centre pour la cybersécurité Belgique ou la Direction générale de l'énergie du SPF Économie, pour assurer la coordination efficace des évaluations et des actions correctrices ?

Si cela a été fait, avez-vous des résultats intermédiaires ou bien peut-être des constats préliminaires qui sont issus de cet audit, notamment en

ce qui concerne le niveau de protection des gestionnaires de réseaux de distribution ou des installations stratégiques ? Je pense au centre de dispatching, aux sous-stations, et cetera.

Enfin, un dispositif de suivi est-il prévu pour garantir que les recommandations qui seront formulées ou qui sont formulées à l'issue de cet audit soient mises en œuvre ? Envisagez-vous éventuellement de publier un rapport annuel ou la mise en place d'une instance de pilotage qui pourrait y être dédiée pour renforcer la transparence et éventuellement l'assurance que cela sera bien suivi ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'élaborer un plan régional de cybersécurité, une stratégie spécifiquement dédiée aux infrastructures critiques, qui inclut notamment des simulations d'attaque, des audits récurrents et des obligations de mise en conformité pour les opérateurs concernés ? Pour un certain nombre d'éléments en lien avec ce type de discussion, il serait probablement opportun de prévoir des séances – peut-être à huis clos – pour que les députés puissent également avoir l'ensemble des informations qui me semblent totalement légitimes de poser.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, tout en soulignant l'importance de la sécurité des infrastructures énergétiques, il convient de préciser que, s'agissant de la panne d'avril 2025 en Espagne et au Portugal, les gestionnaires de réseaux ont écarté la piste d'une cyberattaque et conclu à un incident technique.

Conformément à la DPR, nous avons engagé une première étape à la réalisation de l'audit annoncé, en procédant à une consultation structurée des principaux acteurs concernés en Wallonie.

Ainsi, une demande formelle a été adressée à la CWaPE ainsi qu'aux GRD afin de dresser un état des lieux concerté des dispositifs de sécurité existants au sein de leurs structures.

La CWaPE a centralisé les informations transmises par les différents GRD ainsi que les éléments émanant de plusieurs instances, notamment la CREG, le Centre pour la cybersécurité et le Centre de crise national.

L'analyse de ces documents est toujours en cours au sein de mes services, mais une première lecture révèle des disparités entre les acteurs.

Cette première photographie vise à mieux comprendre la robustesse actuelle des réseaux wallons et à identifier les besoins en matière d'audit global. L'exercice en cours a dès lors pour objectif de clarifier le rôle de la Région wallonne, tout en établissant une collaboration constructive avec les autorités compétentes à l'échelle fédérale.

Enfin, l'élaboration d'un plan régional de cybersécurité est envisagée dans le cadre de la stratégie Digital Wallonia. Ce dispositif répondra à une double exigence :

- d'une part, assurer une mise en conformité rapide des opérateurs critiques aux regards des normes minimales de sécurité, dont la directive européenne NIS 2 ;
- d'autre part, amorcer une structuration de la cybersécurité régionale dans une logique de résilience face aux menaces en constante évolution.

Pour le surplus, je vous invite à interroger mon collègue, le ministre en charge du Numérique, à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les projets de *repowering* éolien en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les projets de *repowering* éolien en Wallonie ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, le décret du 29 avril 2024 relatif à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables définit le *repowering* comme la rénovation ou le remplacement partiel ou total d'installations renouvelables dans le but d'en améliorer la capacité ou l'efficacité.

Le 5 novembre dernier, vous avez précisé que la durée de vie certifiée des éoliennes actuellement en service en Wallonie est généralement de 20 ans, ce qui implique que de nombreux parcs atteindront leur fin de vie utile dans cette décennie.

Vous avez confirmé qu'un régime de prolongation des certificats verts est prévu pour les éoliennes en fin de droit, ce qui peut ouvrir la voie au *repowering*, que ce processus nécessite le dépôt d'un nouveau permis unique, avec étude d'incidences environnementales complète, en raison du changement de dimensions et d'implantation des turbines, et que le *repowering* peut permettre de réduire le nombre de mâts tout en doublant

la puissance installée, conformément au principe de parcimonie du cadre de référence éolien.

Afin d'éviter toute confusion entre une prolongation éventuelle après 20 ans – ce qui est plutôt rare, d'après ce que je comprends – et le *repowering*, pouvez-vous confirmer que, dans les projets de *repowering*, les anciennes éoliennes sont bien démontées et démantelées pour être remplacées par de nouvelles machines – et donc de nouveaux mâts –, souvent plus hautes et plus puissantes, et que cela nécessite systématiquement un nouveau permis puisqu'il ne s'agit pas d'une simple prolongation de l'existant ?

Disposez-vous d'un état actualisé des parcs ou éoliennes qui atteignent leur fin de vie technique ou réglementaire dans les cinq à dix prochaines années ?

Combien de projets de *repowering* ont été introduits ou autorisés en Wallonie depuis l'entrée en vigueur du décret d'avril 2024 ? Quels enseignements préliminaires peut-on en tirer ?

Des lignes directrices spécifiques sont-elles prévues pour encadrer les projets en utilisant des guides techniques et de bonnes pratiques, notamment pour faciliter la tâche des porteurs de projet et harmoniser l'instruction des permis ?

Qu'en est-il du niveau de soutien en certificats verts pour les projets afin de soutenir le redéploiement massif de cette filière ?

La Région prévoit-elle un cadre prospectif pour anticiper à l'échelle du territoire le renouvellement du parc éolien existant afin d'éviter à terme un recul temporaire de la part d'énergies renouvelables dans le mix wallon faute d'anticipation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, l'administration dispose du suivi annuel, mât par mât, des éoliennes en fonctionnement en Wallonie ainsi que de leur année de mise en service, permettant de suivre l'âge de la flotte.

Au 31 décembre 2024, les projets de *repowering* en Wallonie se déclinaient comme suit : deux projets mis en œuvre, un projet définitivement autorisé, un projet en demande de permis et 16 projets en cours d'étude.

En ce qui concerne les procédures de permis pour les projets de *repowering* éolien, comme vous le soulignez, les nouveaux mâts ne sont pas installés aux mêmes emplacements, et leurs caractéristiques sont modifiées. Il s'agit par conséquent d'un projet sensiblement différent du parc initial qui nécessite une demande de permis unique complète, en ce compris l'étude d'évaluation des incidences.

Cela étant, il n'y a donc pas de lignes directrices spécifiques aux projets de *repowering* éolien dans la législation en vigueur. Toutefois, il faut rappeler que la circulaire relative au cadre de référence éolien, entrée en vigueur le 26 avril 2024, permet le *repowering* des parcs éoliens existant au moyen des meilleures technologies disponibles. En effet, les nouvelles éoliennes sont plus performantes, plus puissantes et généralement plus hautes que celles d'anciennes générations.

En ce qui concerne le soutien actuel de la filière, 159 sites d'une puissance électrique nette supérieure à 100 kilowatts bénéficient aujourd'hui de l'octroi de certificats verts.

Le soutien pour le *repowering* varie en fonction du rééquipement entrepris. Soit le *repowering* du site est partiel, et le producteur d'électricité renouvelable peut alors demander une prolongation du soutien existant, et la durée et le taux d'octroi dépendent alors du montant des investissements. Soit le *repowering* est complet, le site est donc considéré comme nouveau, et une nouvelle période d'octroi de 20 ans commence. Six demandes de prolongation ont actuellement été déposées à l'administration.

Le soutien de la filière et la nécessaire anticipation du renouvellement du parc éolien wallon seront étudiés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie intervectorielle. Celle-ci permettra notamment de soumettre le potentiel éolien, y compris en *repowering*, et les objectifs de production en énergie renouvelable fixés dans le PACE 2030, à une analyse coût-bénéfice systémique. Cet exercice permettra au Gouvernement d'objectiver notre politique énergétique et de définir un mix énergétique optimal et le soutien qui y est lié.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie pour votre réponse détaillée, Madame la Ministre, que je prendrai le temps d'analyser.

Pour être certaine qu'il n'y ait pas de confusion sur un point fondamental : le *repowering* n'est pas une prolongation, parce que, dans les faits, ce sont de nouvelles éoliennes qui remplacent les anciennes, souvent plus hautes, plus puissantes, parfois implantées différemment et qui nécessitent un nouveau permis, avec une étude d'incidences complète. Il est vraiment important de le clarifier publiquement parce que, sur le terrain, la population pense que l'on prolonge des machines existantes, alors que, en réalité, l'on parle d'un tout nouveau projet. Cette ambiguïté alimente parfois des tensions au niveau local et risque de décrédibiliser l'ensemble de la filière.

Cela nécessite une transparence totale dans l'encadrement de ces projets, mais aussi une stratégie claire pour anticiper les fins de vie des parcs et éviter les trous dans les productions renouvelables. Le problème est toujours le même : le flou, parfois, freine l'adhésion,

et sans adhésion, il est compliqué d'avoir une transition énergétique.

(Mme Goffinet, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le décrochage d'onduleurs des panneaux photovoltaïques »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le décrochage d'onduleurs des panneaux photovoltaïques ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, les installations photovoltaïques se sont multipliées comme des petits pains ces dernières années. En Wallonie, aujourd'hui, on en dénombre 350 000. Ce sont 350 000 *prosumers* qui entendent bien faire baisser leur facture d'électricité – c'est un peu le but – et, dans le même temps, dorloter la planète grâce à leur production d'énergie renouvelable.

Cette production est en train de battre tous les records, Madame la Ministre. J'ai lu que, sur les six premiers mois de l'année, elle a augmenté de 36,7 % par rapport à la même période en 2024. Si l'on prend un peu de recul, en 10 ans, dans notre pays, la production d'électricité solaire a triplé. Or, lorsque le soleil donne, le réseau fait parfois pâle figure.

Dans de nombreuses sous-régions de Wallonie, ce réseau est assez ancien. Il date d'une époque où l'on ne parlait ni de panneaux photovoltaïques ni d'électrification de nombreux usages, qu'il s'agisse, par exemple, du secteur du logement avec les pompes à chaleur ou du secteur du transport avec les voitures électriques. En conséquence, les problèmes de décrochage sont fréquents lorsque le réseau est saturé, parce qu'il y a beaucoup d'injection d'électricité : les gens travaillent, ne sont pas chez eux, ils ne consomment pas, mais ils produisent. À ce moment, le réseau sature, les onduleurs se mettent en sécurité et la production photovoltaïque s'arrête net. Selon BeProsumer, ce phénomène toucherait désormais un *prosumer* sur trois en Wallonie, soit une centaine de milliers de personnes.

Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé travailler sur un mécanisme d'indemnisation des *prosumers*, qui serait fondé sur une objectivation des situations, qui ne nécessiterait pas de se rendre dans chacune des habitations concernées. Par ailleurs, plusieurs acteurs du dossier évoquent la possibilité d'une modulation du tarif *prosumer* en cas de décrochage avéré, afin de mieux tenir compte des pertes subies par certains ménages.

Comme *prosumer*, je veux bien payer chaque année une taxe *prosumer*, qui est parfois importante – entre 500 et 600 euros pour une installation classique –, mais alors, il faut me laisser la possibilité d'injecter mon courant sur le réseau lorsqu'il fait beau. Si l'on investit dans une installation, c'est pour que cette installation puisse être reliée correctement au réseau. Avec la taxe *prosumer,* on paie pour l'utilisation du réseau. Or, on ne peut pas utiliser le réseau parce que le réseau sature, parce qu'il est trop vieux, parce qu'il n'est pas suffisamment modernisé. Bref, vous l'avez compris, je suis un de ces 350 000 *prosumers* et comme pour les 349 999 autres, la coupe est un peu pleine.

Madame la Ministre, ORES a-t-il transmis une proposition formelle à votre cabinet concernant le mécanisme d'indemnisation ? Si oui, pouvez-vous nous en préciser les grandes lignes ainsi que l'état d'avancement de son analyse ?

La piste d'une modulation du tarif *prosumer* en cas de décrochage avéré et répété fait-elle l'objet d'une réflexion au sein de votre administration en complément ou à la place du mécanisme d'indemnisation ? Des échanges complémentaires sont-ils prévus avec les représentants des *prosumers*, particulièrement avec l'association très active qui en représente un très grand nombre, BeProsumer – anciennement « Touche pas à mes certificats verts » –, et ce, afin de tester ou ajuster les scénarios à l'étude ?

Plus globalement, pouvez-vous nous faire part de l'état actuel de votre réflexion sur ce dossier, tant sur le fond que sur le calendrier envisagé ? Je ne dois pas vous faire comprendre que les *prosumers* ont vraiment envie qu'il y ait une réponse à leurs questions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la réflexion sur la problématique des décrochages d'onduleurs est déjà bien entamée. Ce travail s'est articulé en plusieurs temps. Nous avons d'abord échangé avec l'association BeProsumer afin d'objectiver la réalité de terrain avant de solliciter également les gestionnaires de réseaux, dont ORES.

À ce stade, ORES ne nous a pas remis une proposition formelle de mécanisme d'indemnisation. Il a toutefois partagé – avec Resa d'ailleurs – plusieurs pistes de réflexion utiles qui nourrissent l'analyse en cours. Il me semble important de rappeler que le décret Électricité prévoit expressément que le mécanisme d'indemnisation doit être adopté sur base d'une

proposition concertée de la CWaPE. Une première proposition avait été transmise par la CWaPE en 2023, mais celle-ci est aujourd'hui en cours d'actualisation pour tenir compte des orientations de la DPR. D'après les informations que la CWaPE m'a récemment communiquées, une proposition finalisée devrait être disponible pour une concertation dans les toutes prochaines semaines.

J'ai bien conscience de l'impatience des *prosumers*, comme je le disais encore récemment, mais dans ce contexte, je préfère ne pas anticiper la concertation à venir en détaillant à ce stade les orientations que nous pourrions soutenir, parce que cela permet de garantir un processus ouvert, respectueux des compétences et des arguments de chacun et plus propice à l'élaboration d'une solution équilibrée. Je vous reviendrai très prochainement sur le sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – On commence à avoir l'habitude d'être patient, mais il faut aboutir dans ce dossier parce que j'ai lu que, en 2023, il y avait eu 100 000 installations photovoltaïques en plus. Il ne faut pas avoir fait de grandes études pour comprendre que, le réseau étant vétuste dans certaines sous-régions de Wallonie, quand on multiplie les installations, il ne peut qu'y avoir des soucis. Dans la sous-région dans laquelle j'habite, l'est du Brabant wallon – une région rurale qui s'est fort développée ces 20 dernières années puisqu'il y a eu beaucoup de constructions –, les problèmes sont légion. On attendra votre proposition avec beaucoup d'intérêt.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Maxime Daye à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le cadastre de l'énergie en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le cadastre de l'énergie en Wallonie ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, des avancées concrètes en matière d'énergie ont été prises dernièrement par le Gouvernement fédéral. En effet, le ministre Mathieu Bihet a acté la prolongation de l'énergie nucléaire en Belgique et a réévalué le projet d'île énergétique. Ces décisions ont évidemment des impacts en Wallonie, ce qui amène des mouvements ou ASBL à remettre en cause l'intérêt de certains projets.

C'est le cas de l'ASBL REVOLHT, qui, pour rappel, se bat depuis plusieurs années pour que le projet de la Boucle du Hainaut voie le jour en courant continu souterrain plutôt qu'en courant alternatif aérien. À l'heure où les discussions sur le choix technologique à privilégier vont toujours bon train, l'ASBL remet en cause la pertinence du projet énergétique de la Boucle du Hainaut compte tenu de la prolongation du nucléaire et de la réévaluation du projet d'île énergétique. Pour confirmer ou infirmer l'importance de projets énergétiques, tels que celui de la Boucle du Hainaut, un cadastre de l'énergie est-il prévu ?

Dans le cadre du dossier de la Boucle du Hainaut, les récentes décisions prises par le Fédéral remettent-elles en cause l'intérêt du projet ? Avez-vous pris contact avec votre collègue en charge de l'Aménagement du territoire, le ministre Desquesnes, pour lui réaffirmer ou non la nécessité de mettre en place un projet tel que celui de la Boucle du Hainaut ?

Au niveau de la Région flamande, un projet similaire à celui de la Boucle du Hainaut, à savoir le projet Ventilus, devait, lui aussi, voir le jour. Avez-vous eu des informations concernant son état d'avancement ? Des contacts ont-ils été pris avec votre homologue flamande pour discuter des enjeux énergétiques de ces deux projets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, vous évoquez des décisions du Gouvernement fédéral et vous m'interrogez pour savoir si elles entraînent des conséquences sur les projets en cours en Région wallonne.

En ce qui concerne le projet de l'île énergétique « Princesse Elisabeth », le Gouvernement fédéral a décidé de reporter la signature des contrats pour les équipements en courant continu. Ce report vise à protéger les consommateurs, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et en assurant une gestion rigoureuse des finances publiques. Je souligne qu'il s'agit d'un report et non d'une annulation puisque la construction des fondations de l'île artificielle est en cours et les contrats liés aux équipements en courant alternatif restent en vigueur.

Les alternatives actuellement envisagées ne modifient pas la capacité électrique prévue pour la zone offshore, incluant les futures éoliennes et la connexion avec le Royaume-Uni. Par conséquent, cette décision fédérale n'impacte pas les besoins d'investissement dans les réseaux terrestres, tels que Ventilus et la Boucle du Hainaut.

Je tiens également à rappeler la décision prise par le Gouvernement fédéral qui vise une part d'énergie nucléaire de 4 gigawatts de nucléaire dans le mix

électrique belge. Cette décision était déjà partiellement prise en compte dans les scénarios étudiés par Elia dans le Plan de développement fédéral du réseau de transport 2024-2034. Il est apparu que ces prolongations, bien qu'ayant un impact limité à certaines zones spécifiques du réseau, confirment localement les besoins de renforcement déjà identifiés dans les scénarios sans prolongation, sans toutefois remettre en cause les grandes lignes du dimensionnement des infrastructures.

Ces changements – l'île énergétique et la prolongation du nucléaire – étaient déjà connus lors du dialogue, initié par le ministre François Desquesnes, entre Elia et l'ASBL REVOLHT.

Je vous invite à le solliciter pour toute précision à ce sujet.

S'agissant d'un projet stratégique pour la Wallonie, il est évident qu'il est au cœur des préoccupations du Gouvernement et que j'y suis moi-même extrêmement attentive. Il nous faut des avancées significatives afin de répondre aux besoins établis.

Quant au projet Ventilus, à ce jour, Elia a entamé les demandes de permis pour les cinq tronçons. Les enquêtes publiques débuteront après l'été. Toutefois, plusieurs recours restent pendants devant le Conseil d'État, introduits par des riverains, des entreprises et des communes contre le plan d'aménagement du territoire modifié. Ce n'est qu'au début de l'année prochaine qu'Elia espère avoir une meilleure visibilité sur le calendrier concret de construction et de mise en service du projet.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la clarté de votre réponse.

Je note qu'il n'y a pas d'incidence du côté wallon par rapport aux décisions prises par le Fédéral. Je note également que les espoirs de l'ASBL REVOLHT de trouver des alternatives à la Boucle du Hainaut s'envolent un peu. J'entends bien que l'on a besoin de cette Boucle du Hainaut pour alimenter en électricité une partie de la Wallonie. Le combat sera dès lors du côté de l'aménagement du territoire.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les effets du dérèglement climatique sur le bâti en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les effets du dérèglement climatique sur le bâti en Wallonie ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, le dérèglement climatique, avec la multiplication des épisodes de sécheresse, entraîne des conséquences de plus en plus visibles sur le bâti. Un phénomène en particulier suscite une inquiétude croissante : celui du retrait-gonflement des sols argileux. Ce phénomène provoque des fissures parfois graves dans les habitations, avec des coûts de réparation pouvant atteindre plusieurs dizaines, voire des centaines de milliers d'euros.

En France, ce phénomène est bien documenté et cartographié. En Wallonie, si l'impact varie en fonction des zones, toute la Région est touchée, que ce soit Mouscron, Tournai, Charleroi, Virton ou Liège. Même si la proportion de sols argileux est plus faible sur notre territoire, les experts soulignent que la situation reste complexe et insuffisamment connue, faute de cartographie détaillée et de suivi spécifique.

Des initiatives commencent à émerger en Flandre pour mieux anticiper et adapter les constructions à ce risque. La question de l'adaptation du bâti face aux sécheresses et aux mouvements de sol devient un enjeu d'avenir, tant en matière de prévention que d'accompagnement des citoyennes et citoyens concernés.

Madame la Ministre, en Wallonie, dispose-t-on d'études, de cartographies ou de suivis spécifiques sur le retrait-gonflement des sols et le risque de fissuration des bâtiments liés à la sécheresse ?

Des initiatives de prévention ou des recommandations existent-elles pour les nouvelles constructions ou les rénovations dans les zones potentiellement sensibles ? Avez-vous des échanges avec la Flandre ou d'autres régions européennes pour tirer parti des bonnes pratiques en matière de gestion de l'humidité des sols et d'adaptation du bâti ? Quelles articulations également avec votre collègue, le ministre de l'Environnement ?

Plus largement, quelles sont les pistes prévues pour intégrer ces enjeux d'adaptation du bâti face au dérèglement climatique dans les politiques régionales ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, les alternances de sécheresses et de fortes précipitations observées en Wallonie ont des effets notables sur le bâti, notamment dans les zones où les sols sont sensibles au retrait-gonflement.

Depuis 2015, la Cellule d'avis et conseils Effondrements, la CACEff, au sein du Département de l'environnement et de l'eau, permet au Service géologique de Wallonie de documenter plusieurs cas de désordres, principalement des fissurations, affectant des immeubles construits sur des terrains sensibles. Même si ces désordres ne sont pas toujours structurels, les réparations peuvent rapidement s'avérer coûteuses.

L'ampleur des effets varie selon la géologie du sol. Les sols argileux de type smectite, très plastiques, sont particulièrement concernés.

En Wallonie, ces formations sont localisées dans le Tournaisis et le Pays de Herve, c'est la Formation de Vaals. D'autres désordres apparaissent aussi sur des terrains superficiels – sur des limons, sur des remblais – sujets au tassement en cas d'abaissement de la nappe phréatique.

Une première cartographie indicative basée sur la carte géologique de Wallonie a été amorcée, mais elle reste à affiner.

Buildwise souligne toutefois qu'une telle cartographie ne suffit plus et il paraît nécessaire de mobiliser les experts concernés afin d'identifier les solutions les plus appropriées. Dans ce cadre, Buildwise mène actuellement un projet, soutenu par le SPF Économie, pour développer des recommandations techniques, notamment dans le cadre de la normalisation.

Par ailleurs, une *task force*, initiée par mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire, se réunit chaque mois pour discuter des risques naturels majeurs, dont celui-ci. Elle permet aux membres de partager leur expertise de terrain et de contribuer à l'évaluation du risque.

L'une des pistes envisagées est la reconnaissance de ce phénomène comme risque géotechnique majeur au sens de l'article D.IV.57 du CoDT. Cela permettrait d'en faire un critère explicite lors de l'instruction des permis d'urbanisme. À défaut, cette responsabilité incomberait à l'auteur de projet.

Enfin, des échanges informels ont eu lieu avec d'autres régions, dont la Flandre, et l'articulation avec le ministre de l'Environnement est assurée via les politiques d'adaptation au changement climatique.

Je vous invite aussi à interroger mes collègues en charge des travaux pour de plus amples informations.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces différents éléments de réponse.

J'entends que les choses sont amorcées en Wallonie en matière de prise en charge de ce risque et qu'il y a encore du travail. La cartographie doit donc être affinée.

Vous évoquez aussi des recommandations techniques et une évaluation des risques qui doit se poursuivre.

Je note en particulier l'enjeu des permis d'urbanisme. J'ai envie de dire que c'est la suggestion que vous formulez pour les nouveaux permis, toute la gestion du bâti existant, et là je pense qu'il sera vraiment essentiel de pouvoir sensibiliser les communes aussi et bien sûr les propriétaires à ces différents enjeux.

Un point important que vous n'avez pas évoqué, qui me semble être l'étape suivante, c'est la question des assurances pour voir dans quelle mesure le système assurantiel peut aussi s'adapter face à ces risques climatiques nouveaux qui impliquent aussi des modifications importantes au niveau de notre bâti. On voit que l'on n'est qu'au début, finalement, de la prise en compte de tous ces enjeux d'adaptation de notre territoire.

Monsieur le Président, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir en septembre lors des auditions – que vous avez bien voulu accepter, ce dont je vous remercie – des auteurs de cette étude.

M. le Président. – Je vous remercie pour cette excellente question. En France, on reçoit une carte lorsque l'on achète un bâtiment et l'on sait si son bâtiment est concerné ou pas par ces problèmes de gonflement d'argile.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agence wallonne de l'habitation durable »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agence wallonne de l'habitation durable ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, le 24 avril dernier, sur votre proposition, le Gouvernement a adopté une note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'habitation durable.

Pourriez-vous revenir sur les objectifs poursuivis ? De quelle manière l'AWHD va-t-elle intégrer les enjeux énergétiques et climatiques actuels, notamment ceux que je viens d'évoquer ?

Concrètement, quels services actuels de l'administration seront transférés vers l'agence et lesquels resteront au sein du SPW TLPE ?

Des caractéristiques particulières lui seront-elles conférées vu la dénomination d'« agence » par rapport à une administration plus classique ?

Je vous remercie de nous amener un peu de clarté sur l'évolution de cette structuration.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer en commission, la note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'habitation approuvée par le Gouvernement wallon le 24 avril dernier, s'inscrit dans les objectifs de la DPR, tels que la rationalisation des structures dans une optique d'efficience, de lisibilité et de qualité des services rendus aux usagers.

Au-delà de ces objectifs transversaux de la DPR, la mise en place de l'Agence wallonne de l'habitation est avant tout une réforme indispensable afin de rendre la politique régionale du logement plus efficiente, à la hauteur des enjeux colossaux du secteur, à savoir faciliter considérablement l'accès au logement abordable et de qualité et accélérer drastiquement la rénovation du parc.

Rassembler les quatre entités – SWL, SWCS, FLW et une partie du SPW TLPE – au sein de l'agence, en tant qu'entité publique, unifiée et transversale, permettra de créer un véritable service public intégré, de développer une offre inclusive en réagençant les missions afin de rencontrer les attentes et besoins des citoyens.

Un axe important de cette réforme consiste à rassembler les acteurs locaux du logement dans des pôles locaux qu'il conviendra d'organiser afin de les articuler avec l'agence.

J'insiste toutefois sur le fait qu'il ne s'agit pas ici de rassembler pour rassembler, mais de rassembler les compétences, les forces pour mieux collaborer, éviter les doublons, et offrir une meilleure réponse aux besoins en logement au sens large des citoyens.

Il va de soi que les objectifs énergétiques et climatiques aux niveaux européen et régional sont intégrés dans les réflexions des travaux en cours : en particulier, l'impact de la transposition des directives européennes sur le logement, dont la directive PEB 4, des mesures du PACE et du futur régime global de soutien à la rénovation. Un comité stratégique, composé des directeurs généraux des quatre entités ainsi que de représentants de mon cabinet et d'un commissaire du Gouvernement des trois organismes, a été mis en place. Il se réunit toutes les deux semaines depuis le 12 mai dernier. Il est chargé de piloter le projet sur la base d'une feuille de route qui vise l'intégration complète de l'agence pour le 1er janvier 2028 au plus tard.

À ce stade, il est encore un peu tôt pour préciser la liste exacte des services du TLPE qui rejoindront l'agence ainsi que les éventuelles caractéristiques particulières qui lui seront conférées. Je peux toutefois vous assurer que le comité stratégique y travaille et que nous aurons encore l'occasion d'en reparler prochainement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions, notamment sur le calendrier et vos objectifs.

Je me limiterai, dans ma réplique, à insister sur un souhait, que nous partageons, à savoir intégrer les différents enjeux du logement dans cette nouvelle Agence wallonne de l'habitation. J'imagine bien à quel point il ne doit pas être simple de repenser un organigramme tel que celui-là, en intégrant les différentes instances que vous avez citées, c'est-à-dire la SWL, la SWCS, le Fonds du logement et une partie du SPW à travers le TLPE. Il y aura forcément toujours des services qui vont rester dans l'un ou dans l'autre.

Néanmoins, j'insiste sur cette dimension très stratégique. Il est important que votre vision soit – j'espère que c'est le cas – limpide sur vos objectifs pour que l'on ne rate pas le coche de cette transition des services, qui me semble tout à fait importante au vu des enjeux du secteur.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan social Climat »

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan social Climat »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Goffinet, sur « le plan social Climat » ;
- Mme Tellier, sur « le plan social Climat ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les questions s'inscrivent dans le prolongement de la discussion que l'on a eue dans la matinée dans le cadre d'une résolution. Je vais aller directement à quelques questions par rapport aux discussions qui sont encore en cours avec les entités fédérées.

Pouvez-vous faire le point sur les différents délais de dépôt du plan social Climat, qui était au départ prévu le 30 juin et qui a été postposé ?

Pouvez-vous nous donner plus d'informations par rapport à ce qui avait été publié dans la presse concernant le prochain Comité de concertation qui devait acter la répartition des recettes et qui normalement doit se tenir le 14 juillet ? Cette date est-elle maintenue ?

À l'issue de ce Comité de concertation, le plan social serait alors déposé. Ce plan a-t-il bien fait l'objet de différentes concertations au sein de la Commission nationale Climat ? D'autres sont-elles prévues ? S'il y a des obstacles, où en est-on exactement ?

Il s'agit, par cette question, de faire le point sur le processus de manière plus détaillée que ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaitais simplement que vous puissiez revenir sur la fameuse note relative à la contribution wallonne au plan social Climat que vous avez adoptée avec le Gouvernement le 19 juin dernier.

On sait que les enjeux sont clairs. On a eu l'occasion d'y revenir encore ce matin. Il s'agit là d'un outil indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques et pour éviter que cette réforme ne porte des conséquences sociales trop importantes. On ne va pas refaire le débat de ce matin. J'entends que des fiches existent, sans doute en parallèle de ce fameux communiqué de presse de quelques lignes sur le plan social Climat.

C'est peu de dire que nous avons été un peu sur notre faim suite à la lecture de ce communiqué. J'aurais aimé que vous puissiez à tout le moins nous donner un peu plus de détails sur les mesures que vous prévoyez de mettre en place dans ce cadre. Vous pouvez a priori le faire sans trop de risque, même si j'entends que les budgets ne peuvent pas être encore précisés : c'est bien normal, puisque vous êtes encore en négociations.

Quelles actions sont prévues derrière les différents objectifs cités ? Quel est l'impact attendu sur les catégories vulnérables, les citoyens, les microentreprises ? Quels moyens et quel calendrier ? Le principe d'additionnalité par rapport à des mesures existantes a-t-il bien été respecté ?

En outre, comme je le disais encore ce matin, avez-vous prévu de mettre sur la table du Gouvernement une proposition d'affectation à 100 % des revenus ETS 2 en faveur d'une transition juste dans notre Région ?

La directive cadre déjà un peu les choses, mais elle n'impose pas nécessairement ce principe d'additionnalité pour cette partie des revenus. Or, c'est l'essentiel pour nous. Pour le dire un peu platement, vous n'allez pas définancer d'une main un certain nombre de mesures, par exemple comme vous l'avez fait en matière de rénovation du bâti, pour ensuite dire « On va rééquilibrer quelque peu à travers ces revenus d'ETS 2 ». Pour nous, ce doivent être des revenus additionnels et des mesures additionnelles qui permettent d'accroître cette transition.

Enfin, comme ma collègue et comme on l'a un peu évoqué ce matin, pourriez-vous nous indiquer où en sont les discussions autour du *burden sharing* ? Où en sont les travaux des autres Régions ? Là, on a un peu plus de détails désormais.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Il y aura peut-être quelques redites par rapport au débat de ce matin. Je vais essayer de les éviter, mais je m'en excuse par avance.

Mesdames les Députées, je vous propose de ne pas trop revenir sur l'origine du dispositif ETS 2 que l'on a discuté ce matin, mais je propose de me focaliser ici sur le plan social Climat et sur la note du Gouvernement du 19 juin. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais synthétiser les décisions qui ont été prises par le Gouvernement ce jour-là.

Le Gouvernement a pris acte de la liste des mesures identifiées comme contribution wallonne au Plan social pour le climat. Ce sont cinq fiches en cours de finalisation et elles sont bien avancées. On appelle cela « fiches », mais ce sont des documents entre 15 et 20 pages par mesure.

Ces fiches ne pourront être définitivement validées qu'au moment où la part wallonne du fonds sera connue. Cette contribution wallonne pourra repasser en gouvernement pour approbation en vue de son envoi à la Commission nationale Climat et de la consolidation avec les contributions des autres entités pour former le plan social Climat belge.

Le Gouvernement du 19 avril a aussi marqué accord pour la part octroyée à la Communauté germanophone, qui est destinée au financement d'une mesure spécifique en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie en faveur des ménages vulnérables. Il a également établi les éléments de gouvernance, de suivi et de contrôle du plan. C'est assez administratif, mais comme je le disais tout à l'heure, c'est absolument indispensable pour un plan qui bénéficie de fonds européens. L'expérience du PNRR nous a été très utile.

Le Gouvernement a désigné la Cellule des stratégies transversales pour assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la contribution wallonne au Plan social pour le climat. Il a également désigné la Cellule des stratégies transversales, le Département de la coordination des programmes FEDER et le corps interfédéral de l'Inspection des finances pour assurer le contrôle et l'audit de notre contribution.

À ce stade du processus, vu la transversalité du plan et la coordination assurée à l'égard de l'Europe, le Gouvernement a mandaté le ministre-président pour en assurer le suivi. Dernier point de décision, le Gouvernement a également chargé les ministres concernés de lui soumettre un projet d'accord de coopération rédigé par la CNC et qui vise à formaliser l'accord politique de *burden sharing* partiel sur le fonds social Climat.

Ces décisions de gouvernance sont essentielles à la bonne mise en œuvre et au suivi du plan. Elles doivent garantir que le financement est adéquat avec ce que requiert la Commission.

Sur le fonds, la contribution wallonne est dans sa phase de finalisation. Je ne peux pas vous donner les détails finaux à ce stade. Je peux néanmoins vous donner quelques éléments. La mesure Énergie, qui s'adresse aux ménages vulnérables, visera à rénover des logements sociaux. Le nombre de logements pouvant être rénovés dépendra de l'enveloppe obtenue suite au *burden sharing* sur le fonds social Climat.

En ce qui concerne le calendrier de cette mesure, les rénovations devraient se faire sur la période 2026 à 2032, moyennant une période préparatoire d'une année dédiée à l'étude du projet et aux appels d'offres. Nous bénéficierons de l'expérience de la gouvernance du projet PNRR sur cette matière pour optimaliser le processus de lancement et de suivi du projet de rénovation.

Pour ce qui est du principe d'additionnalité – je l'ai déjà mentionné auparavant et je le répète –, les mesures sélectionnées dans le fonds social Climat, sur base de ce critère, ainsi que sur base des autres critères demandés par la Commission comme celui du respect du DNSH.

Le soutien technique que nous avons obtenu avait d'ailleurs évalué les mesures qui lui avaient été soumises en février sur base des critères de la Commission. Chaque mesure reprise respecte le principe d'additionnalité sinon elle ne serait pas éligible au plan.

Venons-en maintenant à l'affectation des recettes de l'ETS 2 : il n'est actuellement pas possible de se prononcer sur les mesures qui seront prises avec les revenus de l'ETS 2, le niveau de ces derniers étant encore incertain à ce stade.

Je vais maintenant répondre à la question de Mme Goffinet qui rejoint la fin de la question de Mme Tellier.

Je tiens à rappeler que la date du 30 juin était indicative dans le Règlement européen portant sur le fonds social Climat. Il est bien noté dans un considérant que le plan « devrait » être rendu pour le 30 juin. De plus, aux dernières nouvelles, la Commission européenne n'a pas encore finalisé l'outil numérique via lequel ce plan doit être déposé.

Pour information, aucun État membre n'a été en mesure de remettre son plan pour le 30 juin, cela indique donc que le timing proposé était non seulement un délai d'ordre, mais aussi un challenge quasi intenable pour les États membres. Il n'empêche que la Wallonie est en phase de finalisation et devrait pouvoir finaliser sa contribution sous peu.

Nous préférons assurer une coordination qui soit en phase avec les attentes européennes que de respecter une date non contraignante en déposant un projet qui serait recalé.

À propos des négociations, tout le monde ayant son mandat, les réunions peuvent maintenant se tenir sur base d'éléments concrets afin d'aboutir. Il s'agit d'une priorité pour moi.

Néanmoins, je tiens à rappeler que plusieurs intercabinets ont été organisés afin de faire avancer le plus possible les discussions et qu'un travail important a été réalisé à ce niveau à l'initiative de la Wallonie. Une fois que les négociations auront abouti, il est prévu que l'accord trouvé soit acté en CNC dans la foulée. Par la suite, nous finaliserons le plan et le présenterons en

CODECO où seront actés le plan et la répartition budgétaire.

Vous me questionnez sur les avancées de chacune des entités. Les contributions de chacun semblent toucher à leur fin, mais un dépôt global du plan belge avant les vacances n'est plus envisageable. La contribution de la Wallonie est en phase de finalisation, notamment grâce à la collaboration avec les administrations, mais aussi avec la CST et le DCPF qui les ont analysées attentivement. Je profite de l'occasion pour les remercier.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre d'avoir détaillé les étapes.

Il est important d'avancer. La Wallonie est en ordre de marche et en phase de finalisation de ce dossier. Toutefois, à défaut d'accords sur les répartitions, je comprends que l'on ne puisse pas aller plus loin. Je note ce souci de gouvernance.

Il est vrai qu'il est essentiel d'avoir un pilotage, une coordination, un contrôle et un suivi de la mise en œuvre. Sinon, on va rater le coche et les objectifs. Nous aurons encore l'occasion d'en discuter à la rentrée.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

J'entends qu'il y a cinq fiches en cours de finalisation. On aurait trouvé logique que vous ne communiquiez pas avant que ces fiches soient finalisées – exception faite du budget, j'entends bien qu'il y a encore cette négociation. Ce communiqué de presse était particulièrement lacunaire. De l'histoire du Gouvernement, les citations des ministres qui sont plus longues que la présentation des mesures constituent une situation assez exceptionnelle, surtout quand il y a quatre ministres qui signent. C'est un peu anecdotique, mais je vous invite à essayer d'éviter cela à l'avenir, car c'est extrêmement frustrant, en tant que parlementaire, de n'avoir absolument aucune matière pour se positionner sur le fond.

Vous avez donné quelques précisions sur les volets « Énergie » et « Logements sociaux », mais rien sur les autres. Nous attendrons avec impatience de pouvoir prendre connaissance de ces différentes fiches.

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'anticipation des besoins en logement face aux flux migratoires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'anticipation des besoins en logement face aux flux migratoires ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie, comme l'ensemble de l'Europe, est confrontée depuis plusieurs années à des flux migratoires liés à des conflits, des persécutions, des catastrophes humanitaires venant d'Ukraine, de Syrie, d'Afghanistan et de certaines régions d'Afrique, par exemple.

Depuis l'invasion russe en Ukraine, le Fonds du logement a été investi d'une mission déléguée en vue d'héberger des réfugiés ukrainiens et le Fonds du logement de Wallonie mobilise des bâtiments qui sont utilisés comme infrastructures d'accueil temporaire.

Ces arrivées peuvent poser des défis structurels, notamment en matière de logement d'urgence, d'accueil temporaire et, à plus long terme, d'accès au logement public ou social.

La DPR souhaite favoriser l'inclusion par le logement, tout en préservant l'équité dans l'accès au logement public et en garantissant une gestion rigoureuse et transparente des critères d'attribution.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous interroger sur les dispositifs actuellement en place, mais aussi sur la capacité d'anticipation et de planification de vos services face à l'évolution des flux migratoires. Quel état des lieux, Madame la Ministre, pouvez-vous dresser aujourd'hui sur la manière dont les réfugiés sont pris en compte dans le système de logement social wallon ?

Pouvez-vous également faire un état des lieux concernant les missions actuelles du Fonds du logement de Wallonie concernant l'accueil des Ukrainiens ? Comment le système de priorisation est-il appliqué aux personnes disposant d'un statut de protection internationale ou temporaire ? Qu'est-il prévu pour les personnes en situation irrégulière ? Bénéficient-elles d'un hébergement via d'autres canaux ou sont-elles exclues de l'accès aux logements publics ?

Enfin, quelles mesures de planification à moyen terme votre cabinet prévoit-il pour faire face à d'éventuels nouveaux flux, tout en garantissant un équilibre territorial et une gestion transparente des

ressources du logement social ? Comment la réforme de l'attribution des logements publics est-elle réfléchie globalement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, les enjeux migratoires continuent d'interpeller les politiques publiques, notamment en matière d'accès au logement. L'invasion armée de l'Ukraine par la Russie a précisément engendré une crise migratoire en Europe, et avec cet afflux massif de réfugiés, l'Union a activé le 4 mars 2002 le fameux mécanisme d'urgence de la protection temporaire, qui a été récemment prolongé jusqu'au 4 mars 2027.

Dans ce contexte, le Gouvernement wallon a décidé à cette époque d'organiser l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire en hébergements conventionnés. Et dans le but de coordonner les actions à entreprendre pour assurer cet accueil, une cellule de coordination a été créée au sein du SPW. Cette cellule est le point de contact régional unique en Wallonie. Elle a également pour but de centraliser l'information.

Pour opérationnaliser la stratégie en matière d'accueil et d'hébergement, les gouverneurs des provinces ont été mandatés par le Gouvernement pour rechercher et conventionner des immeubles, mais aussi pour animer et coordonner l'information à destination et au départ des pouvoirs locaux.

En ce qui concerne les missions déléguées du Fonds du logement de Wallonie en vue d'héberger les réfugiés ukrainiens, celles-ci portent sur la gestion des flux administratifs et financiers qui découlent du projet d'accueil, ce qui l'amène par exemple à effectuer le paiement des indemnités de mise à disposition négociées par les gouverneurs avec les propriétaires. Il a également été chargé du lancement et du suivi du marché d'encadrement des centres et des réfugiés désignant un prestataire privé.

Au niveau de la mobilisation d'immeubles pour l'accueil des réfugiés, le Fonds du logement intervient donc en aval du processus de conventionnement une fois la convention de mise à disposition signée par le gouverneur – représentant la Région – et le propriétaire.

Le Fonds est également en charge du monitoring budgétaire et du *reporting* qui sont liés au projet. Ces missions sont formalisées dans une lettre de mission qui a été prolongée le 10 mars 2025 jusqu'au 31 mars 2026.

Le 19 décembre 2025, le Gouvernement a décidé de réduire progressivement le nombre de places disponibles en hébergements conventionnés, ceci sur la base d'une analyse qui avait été réalisée par la cellule de coordination du SPW.

Ainsi, au 4 mars 2026, un maximum de 331 places restera disponible pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. En fonction de l'évolution de la situation internationale et des règles applicables, la SWL informe régulièrement les SLSP quant aux spécificités administratives propres au public des réfugiés en général, et en particulier des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection temporaire, tels que les ménages ukrainiens qui sont déplacés.

L'objectif est de garantir une prise en compte correcte des candidatures qui émanent de ces publics, dans le respect du principe d'égalité de traitement. Dès lors que la présence de ces personnes sur le territoire national est reconnue légale, ils peuvent prétendre à l'obtention d'un logement d'utilité publique aux mêmes conditions que les autres habitants.

En ce qui concerne votre question sur les flux, les derniers chiffres montrent une nette baisse des flux migratoires depuis le pic observé en 2022. On avait 233 000 personnes entrées sur le territoire, soit une augmentation de 2,03 % de la population nationale.

Depuis, la tendance est à la stabilisation. En 2023, 194 887 personnes ont été enregistrées. Cela représente 1,66 % de la population. Les données provisoires pour 2024 confirment ce palier, avec 194 212 personnes. Le solde migratoire net reste positif, à hauteur de 66 044 personnes, soit 0,56 % de croissance démographique.

La Wallonie suit cette dynamique. Selon l'IWEPS, le solde migratoire externe était particulièrement élevé en 2022 – +5,2 pour 1000 –, mais a fortement reculé en 2023 : +2,9 pour 1000. Cela confirme une normalisation des flux après l'afflux exceptionnel lié à la guerre en Ukraine.

Les données pour 2024 ne sont pas encore publiées, mais les tendances observées au niveau national permettent d'anticiper une stabilisation autour de ce même ordre de grandeur, en l'absence d'un nouvel événement géopolitique majeur. En parallèle, les demandes de logement d'utilité publique confirment la modération de l'impact des flux migratoires récents sur les listes d'attente.

En 2025, parmi les 49 945 candidats inscrits au registre centralisé de la SWL, on a :

- 1,4 % d'origine ukrainienne, environ 700 personnes ;
- 1,1 % de Syrie, 529 personnes ;
- 0,4 % d'Afghanistan, 190 personnes.

Cela fait un total de 2,9 % issus de ces principaux pays en crise. Cela relativise l'impact global des migrations récentes sur la pression exercée sur le logement public.

Toutefois, selon les projections démographiques de Statbel, à partir de 2038, la totalité de la croissance

démographique en Belgique proviendrait de la migration. En scénario moyen, cela représenterait un apport migratoire net équivalent à environ 0,3 % de la population nationale par an. Au niveau régional, cela se traduirait par une progression annuelle inférieure à 0,4 % de la population dans les prochaines décennies, sauf situation exceptionnelle.

Le Gouvernement restera très attentif à l'évolution de la situation internationale, à ses conséquences possibles en termes de déplacements importants de population et de capacités d'accueil nécessaires le cas échéant.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions, cet état des lieux. Votre réponse confirme l'ampleur des enjeux liés à l'accueil migratoire dans le système wallon du logement, notamment en lien avec les missions du Fonds du logement et les sociétés de logement. Je note que les dispositifs existants permettent une certaine souplesse d'adaptation en période de crise.

Je me permets d'insister sur la situation des personnes en séjour irrégulier. On ne les a pas mentionnées dans cette question, mais elles sont souvent oubliées dans les politiques de logement, alors qu'elles sont présentes sur le territoire.

Elle pose des questions concrètes en termes de saturation de l'aide d'urgence, d'occupation de logements inadaptés ou de risques sanitaires et sociaux. Une coordination avec les CPAS et les opérateurs de terrain me semble indispensable.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'insalubrité des kots étudiant »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'insalubrité des kots étudiant ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, une jeune femme s'indigne : « C'est tellement moisi et humide que le mur est saturé, et l'eau sort du mur parce qu'il ne peut plus absorber assez d'eau. C'est un peu terrifiant. On trouve inadmissible de proposer des logements dans cet état ». C'est la description de différents kots étudiants mis en location actuellement à Louvain-la-Neuve. Cette description a été faite par la vice-présidente de la AGL, l'Assemblée générale des étudiants de Louvain.

Selon un rapport du CEHD – le Centre d'études en habitat durable –, 75 % des logements étudiants de Louvain-la-Neuve présenteraient au moins un problème de vétusté ou d'insalubrité en 2023. Si l'on prend l'ensemble de la Région wallonne, on a un chiffre de 70 % des logements étudiants.

La majorité des étudiants koteurs se retrouvent avec des logements insalubres, dangereux pour leur santé et qui coûtent toujours de plus en plus cher. Entre 2020 et 2024, le loyer d'un kot a grimpé en moyenne de 100 euros.

Les étudiants sont obligés d'accepter ces kots insalubres et chers, ils n'ont pas le choix, parce qu'il y a une pénurie de kots.

En Belgique, il faudrait construire 70 000 kots d'ici 2030 pour atteindre un équilibre entre offre et demande. Cet objectif est tout simplement inatteignable au rythme actuel, selon les auteurs du rapport. En effet, seulement 25 000 kots ont été construits sur les cinq dernières années, presque trois fois moins que ce qui devrait sortir de terre dans les cinq ans à venir.

À l'instar de la crise du logement, on peut ici parler d'une crise des kots. Tout cela parce que les politiciens traditionnels ont une confiance aveugle dans la main invisible du marché qui va résoudre tous les problèmes. Encore une fois, il faut bien constater que le marché ne marche pas.

Madame la Ministre, quelles mesures prenez-vous à court terme pour lutter contre l'insalubrité des kots, en particulier à Louvain-la-Neuve ? Quelles mesures prenez-vous à moyen et long termes dans la construction de nouveaux kots publics ? Quel budget prévoyez-vous de mettre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le reportage de la RTBF relatif aux kots étudiants de la Tour des Wallons à Louvain-la-Neuve a marqué visuellement les esprits.

Il convient toutefois de recontextualiser la problématique, notamment la situation particulière de cet imposant immeuble-tour, qui est singulier dans le paysage néo-louvaniste, qui a été construit au début de l'implantation de la Cité universitaire, avec les modes constructifs de l'époque et surtout dans un contexte d'une expansion immobilière très rapide. Cette expansion n'a pour ainsi dire jamais faibli depuis cette époque.

Au niveau du contexte, je dois par ailleurs souligner que le marché immobilier de Louvain-la-Neuve présente la caractéristique suivante : en centre-ville, les logements donnés en location sont pour une part

importante destinés à un public étudiant ; dans les autres villes universitaires, on ne rencontre pas cette caractéristique et les logements pour étudiants sont davantage implantés de manière diffuse dans le territoire urbain, si ce n'est quelques résidences spécifiquement tournées vers le public étudiant.

C'est un marché d'investissement avec des immeubles dont les chambres peuvent appartenir à plusieurs propriétaires différents. La tâche des syndics est particulièrement compliquée, avec une grande lourdeur dans la prise de décision, notamment au sujet des rénovations.

En outre, des logements pour étudiants doivent faire l'objet de la délivrance d'un permis de location. Il existe dès lors une manière simple pour les étudiants de vérifier que leur kot répond bien aux critères minimaux de salubrité. Avant de prendre le bien en location, c'est de solliciter le bailleur pour qu'il produise le permis de location qu'il est supposé détenir. Si le logement n'a pas obtenu le permis ou si le logement obtenu le permis, mais que le permis n'est pas conforme, les autorités publiques peuvent être saisies.

Par ailleurs, tel que le reportage de la RTBF l'a indiqué, peu d'enquêtes de salubrité sont sollicitées par les étudiants auprès de la Ville d'Ottignies–Louvain-la-Neuve, qui exerce la compétence en matière de salubrité. Il en va de même à l'échelle de la Wallonie pour les villes n'exerçant pas la compétence en matière de salubrité, pour lesquelles le nombre de demandes d'enquête introduites par des étudiants est très faible.

Concernant le nombre de 710 000 logements étudiants à construire d'ici 2030 pour la Belgique, il faut aussi le remettre en perspective. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises dans cette commission et je me permettrai de vous renvoyer à mes réponses précédentes.

Pour rappel, dans le cadre de son Plan de relance pour la Wallonie, 770 kots sociaux sont prévus pour un montant total de 44 976 000 euros. Pour ce qui est de la production de nouveaux logements étudiants, sur la base des nouvelles constructions autorisées dans les principales villes étudiantes wallonnes, on constate que le nombre de permis de bâtir en Wallonie pour les nouveaux logements collectifs à Mons et à Namur a augmenté au cours des quatre dernières années, respectivement de 26 % et de 36 % entre 2020 et 2024. Les kots composent vraisemblablement une part de cette dynamique de construction.

Par ailleurs, j'étudie aussi la possibilité de développer de nouvelles formes de logements d'utilité publique, notamment à destination des étudiants, pour dynamiser le parc actuel de logements publics.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je vais répliquer sur plusieurs éléments.

D'abord, j'ai trouvé votre réponse assez lunaire. Vous dites qu'il faut relativiser un peu l'enquête. Je veux quand même dire que, si l'exemple pris à la RTBF était visuellement très parlant, la réalité est qu'en Wallonie le chiffre est 70 % de kots en insalubrité. On peut peut-être dire : « OK, à Louvain-la-Neuve, on est à 75 % et celui que l'on montre dans le reportage est particulièrement fort », mais ce sont quand même 70 % des kots sur l'ensemble du territoire wallon. Ce n'est pas un cas particulier, mais c'est un problème structurel des kots.

Ensuite, vous dites qu'il faut solliciter le bailleur pour faire une enquête de salubrité. Je vous dis qu'il manque 70 000 kots en construction. L'étudiant est déjà très content d'avoir un kot, même s'il est insalubre. Il vaut mieux être mal logé que pas logé du tout. Ils ne vont certainement pas commencer à faire des enquêtes d'insalubrité. Eux, ils veulent juste être logés, tant pis s'ils sont dans un kot insalubre. Cette réponse, une fois de plus, est complètement lunaire.

Enfin, vous dites que 770 kots publics sont prévus. Je vous ai dit qu'il en manque 70 000 pour 2030. C'est la troisième réponse complètement lunaire.

M. le Président. – Il faut conclure. On a compris votre courroux.

M. Jori Dupont (PTB). – Toute votre réponse est complètement lunaire. On est complètement à côté de ce qu'il faut faire.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la grille indicative des loyers »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la grille indicative des loyers ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la grille indicative des loyers telle que disponible sur le site de l'administration wallonne est un outil important d'information et de transparence dans les relations locatives. Elle s'inscrit dans un long travail entamé il y a déjà plusieurs années, notamment sous l'impulsion du regretté Paul Furlan, lequel avait lancé les premiers travaux préparatoires à cette fin.

Or, dans d'autres régions, comme à Bruxelles, des critiques ont été formulées sur la fiabilité, la neutralité

de grilles similaires, notamment sur la pondération des critères et le lien entre l'estimation et la réalité du marché.

Quels sont précisément les critères scientifiques, les méthodologies statistiques et les sources mobilisées pour élaborer la grille indicative wallonne ? Considérez-vous que cette grille répond à toutes les normes de fiabilité, d'objectivité et de reproductibilité attendues d'un outil d'information publique ? Pourquoi avoir refusé les échanges avec les experts de terrain et du monde académique ? C'est une question que l'on peut légitimement vous poser. Enfin, au vu de la crise du logement et de l'envolée des loyers dans de nombreuses communes wallonnes, qu'envisagez-vous pour faciliter l'accès au logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, concernant la méthodologie sur laquelle se fonde la grille des loyers des résidences principales en Wallonie, je vous invite à vous référer à l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 instaurant une grille indicative des loyers, publié le 21 juin 2019 au *Moniteur belge*.

Cet arrêté détaille point par point la méthode d'élaboration de la grille, à savoir :

- les modalités de constitution de l'échantillon à partir duquel la grille est mise à jour ;
- les tests statistiques utilisés pour vérifier la qualité de l'échantillon ;
- les caractéristiques des logements pris en compte pour déterminer le niveau de loyers ;
- la méthode utilisée pour déterminer les secteurs géographiques utilisés par la grille.

Tous ces éléments méthodologiques ont été déterminés dans le respect des standards scientifiques.

J'aimerais ajouter que les critiques adressées à la grille des loyers à Bruxelles portent, d'une part, sur le manque d'actualisation de la grille, et d'autre part, sur le peu de critères pris en compte pour décrire les logements. Ces critiques ne peuvent pas du tout s'appliquer à la grille wallonne qui est actualisée chaque année et qui tient compte de nombreux critères pour calculer le montant des loyers.

Vous m'interrogez sur les mesures que j'envisage pour faciliter l'accès au logement face à la hausse des loyers. Cette question renvoie à l'ensemble des mesures logement prévues dans la DPR. Elles constituent un tout cohérent pour favoriser l'accès au logement pour tous.

Face aux constats, dont notamment la croissance observée des loyers des nouveaux baux, une réduction de la taille moyenne des ménages en raison de l'augmentation prévue d'ici 2040 des ménages ne comportant qu'une seule personne, les mesures que nous mettons en œuvre sont empreintes de cohérence.

Premièrement, on œuvre à l'augmentation de l'offre des logements d'utilité publique au travers de la mise en œuvre des plans d'investissement. Les plans de construction de logements à haute performance énergétique et le PRW 243 doivent fournir à terme plus de 1 900 nouveaux logements d'utilité publique. Il convient que ces plans avancent, on y travaille.

Deuxièmement, nous avons confirmé l'octroi de l'allocation loyer en faveur des ménages les plus précarisés en attente d'un logement d'utilité publique.

Troisièmement, nous visons la création de logements de petite taille, pour rencontrer les exigences des évolutions démographiques. Notre action s'inscrit dans un cadre budgétaire restreint. Les investissements dans l'immobilier public requièrent des budgets considérables. L'augmentation de l'offre locative passera inévitablement par l'intensification des partenariats avec le secteur privé.

La mise à disposition de terrains appartenant à un opérateur public dans le cadre d'un partenariat public-privé, en vue de constituer de nouvelles unités de logement d'utilité publique et privée, nous apparaît comme la solution la plus en phase avec notre contexte budgétaire.

Nous continuons de travailler au développement de telles alternatives.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je tiens à remercier Mme la Ministre pour ses réponses.

Plusieurs réponses apportées aujourd'hui mettent en évidence que la grille indicative wallonne est plus performante et mieux charpentée, avec plus de critères que celle de Bruxelles. On peut s'en réjouir pour les Wallons, si ce n'est qu'elle est utilisée à Bruxelles et moins en Wallonie.

Enfin, peut-être est-ce un oubli de votre part, mais je n'ai pas eu de réponse sur la raison du refus qui a été opposé à notre demande d'échanges avec des experts de terrain et du monde académique. Si c'est un oubli, vous pouvez me répondre. Si ce n'est pas un oubli, je reviendrai à la rentrée avec une question en la matière.

M. le Président. – Vous y reviendrez parce que l'on ne peut pas reposer de question en réplique.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le récent jugement condamnant la Région wallonne à indemniser des riverains du site de Liege Airport »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le récent jugement condamnant la Région wallonne à indemniser des riverains du site de Liege Airport ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, le 24 juin dernier, le Tribunal de première instance de Liège a condamné la Région wallonne, Liege Airport et FedEx à indemniser 47 riverains pour les nuisances sonores liées aux vols de nuit entre 1998 et 2004. Je vais passer tous les détails de la procédure et du jugement.

Les montants mensuels d'indemnisation varient entre 104 et 625 euros par mois durant environ 66,5 mois, selon le degré de nuisance subi par les riverains, soit un total qui varie de 48 000 à 8 000 euros par riverain.

La Région va-t-elle faire appel de cette décision ? Dans le cas contraire, quel est le montant total estimé de ces indemnités ? Quel est le délai de leur versement ? Quand la Région va-t-elle indemniser ces 47 riverains ?

Vous n'ignorez pas que près de 200 autres riverains ont fait l'objet d'une procédure différente, à savoir une transaction avec la Région wallonne. Afin qu'il y ait un traitement équitable, quel est le sort prévu pour ces citoyens en attente de réparation qui ont choisi le chemin de la transaction ? Il ne faudrait pas que ces derniers soient discriminés par rapport aux 47 autres qui sont en procès.

Où en est la mise en conformité, imposée par l'arrêt de 2017 et confirmée par la Cour de cassation en 2020, exigeant l'installation d'un système de contrôle des nuisances sonores, en particulier de nuit, autour de Liege Airport ? La problématique est déjà importante et grave pour la zone dite protégée et le périmètre autour de Liege Airport, mais elle s'est désormais étendue à d'autres communes.

Les sonomètres ont-ils été installés et localisés conformément aux obligations ? Les seuils de déclenchement du dispositif de sanctions ont-ils été clairement définis ? Le seuil est-il opérationnel aujourd'hui ? Combien de contrôles ont été effectués ? Quelles sanctions ont été appliquées ? Avec quels résultats concrets ?

Mes demandes sont tout sauf anodines puisque vous savez à quel point les contrôles ne sont pas effectués et les sanctions ne sont ni prononcées ni exécutées.

Envisagez-vous une régulation autre des vols de nuit à Liège vu qu'ils représentent au niveau du mal-être des riverains et en termes financiers pour la Région ? On sait que ce sont les gros porteurs qui sont le problème principal.

Au vu de la récurrence des litiges et des plaintes, je voulais attirer votre attention sur la difficulté de vivre à proximité de cet aéroport et, en même temps, sur tout ce que cela coûte en termes d'indemnisation à notre Région wallonne.

On doit le prendre en considération par rapport au développement de l'aéroport.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le jugement récent auquel vous faites référence fait suite au procès *bis*, initié entre 2001 et 2005, concernant 820 riverains de l'aéroport de Liège, à la suite du procès initial de 1999 impliquant plus de 1 500 riverains.

La Cour d'appel de Bruxelles, par son arrêt du 2 juin 2017, avait condamné la Région à indemniser les riverains pour le démarrage des vols de nuit en 1998.

Le Tribunal civil de Liège, en vertu de l'autorité de la chose jugée, a limité les demandes d'indemnisation, rejeté certaines demandes de documents et confirmé le refus d'interdire les vols de nuit.

Les indemnités accordées s'élèvent à environ 740 000 euros, ce qui, avec les intérêts légaux, portera le total à environ 1,4 million d'euros sur la base des premières estimations de la SOWAER.

La Région wallonne se réserve le droit de faire appel de la décision. L'analyse de nos conseils est en cours à ce propos.

Concernant le régime des sanctions pour dépassement des normes sonores, l'arrêt de 2017 avait ordonné à la Région d'officialiser le réseau des sonomètres et d'appliquer l'arrêté Sanctions.

Depuis 2019, 16 sonomètres, certifiés annuellement par le SPW, fonctionnent 24 heures sur 24 autour de Liège.

Toutefois, le 19 septembre 2024, la Cour d'appel a estimé que le système n'était pas pleinement effectif, notamment en raison de :

- l'exigence d'un dépassement simultané au droit de deux sonomètres ;
- l'addition contestée d'une marge d'incertitude technique de 2 décibels à la tolérance de 3 décibels ;
- la localisation des sonomètres qui n'a pas été adaptée à la révision du plan de développement.

Pour se conformer à l'injonction judiciaire, la Région wallonne dispose d'un délai de six mois à compter du 5 mai 2025, sous peine d'astreintes pouvant atteindre 2 millions d'euros.

Je soumettrai au Gouvernement le projet d'arrêté nécessaire afin de répondre aux préoccupations de la Cour le 17 juillet prochain.

La Région wallonne avance ainsi vers une mise en conformité complète aux décisions judiciaires par des mesures techniques et réglementaires destinées à renforcer l'efficacité du contrôle et des sanctions relatives au bruit autour de l'aéroport de Liège.

Enfin, concernant la régulation des vols de nuit, je rappelle que le permis d'environnement de l'aéroport de Liège – pris sous la précédente législature – a introduit des restrictions sur les avions les plus bruyants au décollage : interdiction dès 2024 des aéronefs avec un quota de bruit supérieur à 30 points, comme le Boeing 747, seuils dégressifs à 25 points en 2025, à 20 points en 2030 puis à 13 points en 2033.

Je rappelle également que, en 2023, une redevance variable a été mise en place par Liege Airport pour inciter les compagnies aériennes à voler avec des avions moins bruyants et en journée.

Sous réserve d'analyses plus fines, constatons enfin que, entre 2022 et 2024, à l'aéroport de Liège, la part du nombre de vols de nuit, entre 23 heures et 6 heures 59, est passé de 42,5 % à 32,8 %.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, le montant de 1,4 million d'euros que vous évoquez concerne le procès *bis*, mais s'agit-il de la part qui vient d'être jugée ou est-ce la part de la première indemnisation pour la Région wallonne ? Je vous ai demandé un comparatif, et vous m'avez donné le montant de 1,4 million d'euros. Je ne sais pas si vous parlez de cette part-ci ou des transactions qui ont été réalisées en amont.

M. le Président. – Mme la Ministre va vérifier.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Un montant de 1,4 million d'euros, ce n'est pas rien, mais il y a aussi toute l'autre part de ce procès *bis* et donc des citoyens et des citoyennes qui ont choisi la transaction avec la Région. Moi, je voulais le montant total, si vous savez me le confirmer.

C'est très bien pare que l'on va enfin se mettre en règle. Je me réjouis que votre note arrive devant le Gouvernement pour le 17 juillet et je vous remercie pour cette information. Il est presque temps.

Il est incroyable que l'on n'ait pas encore un réseau de sonomètres et un déclenchement qui se passe dans les règles, mais disons que cela va arriver.

Malheureusement, le problème risque de s'étendre parce que vous le connaissez certainement comme moi. Ce sont des sonomètres sur la zone de Liège Airport et la zone de bruit, mais une vingtaine d'autres communes concernées par le bruit ont commencé à demander des sonomètres. La SOWAER a mené une action donnant la possibilité d'avoir deux sonomètres par commune.

Je ne vais pas m'étendre là-dessus…

M. le Président. – Non, parce que vous avez déjà dépassé votre temps de parole de 30 secondes, Madame Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je pense qu'il est temps de maîtriser ce périmètre étendu pour que nous n'allions pas d'un million à l'autre ou d'une nocivité à l'autre.

Quand aurai-je la réponse à ma question portant sur le chiffre de 1,4 million, Madame la Ministre ?

(Réaction de Mme la Ministre Neven)

Oui, je veux bien un courriel. Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Morreale, sur « le retard pour la mise en exécution du décret visant à lutter contre les discriminations dans l'accès au logement » ;
- Mme Morreale, sur « les stratégies divergentes entre la Wallonie et la Flandre en matière de gouvernance aéroportuaire » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 45 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Collignon, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Maxime Daye, MR
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Olivier Maroy, Président
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AGL	Assemblée générale des étudiant(e)s de Louvain
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWHD	Agence wallonne de l'habitation durable
CACEff	cellule d'avis et de conseils Effondrements
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CNC	Commission nationale du climat (ou Commission nationale Climat)
CO_2	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CST	Cellule des stratégies transversale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DCPF	Département de la coordination des programmes FEDER
DNSH	Do no significant harm (Ne pas faire de mal significatif)
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETS	Emission Trading Scheme (Système d'échange de quotas d'émission)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FedEx	Federal Express (entreprise et compagnie aérienne spécialisée dans le transport international de fret)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NIS	Directive on Security of Network and Information Systems (Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information)
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief (Comité d'Oxford pour le soulagement de la famine)
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PAPE	plan(s) d'action préventive en matière d'énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PSC	Plan social pour le climat
RED	Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables)
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral

SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TWEED	Technologie wallonne énergie, environnement et développement durable (cluster)